



Assemblée générale

Distr. générale
18 février 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 150 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission intégrée
des Nations Unies au Timor-Leste**

Budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	5
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	9
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	9
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	9
II. Ressources financières	51
A. Vue d'ensemble	51
B. Contributions non budgétisées	52
C. Gains d'efficacité	52
D. Taux de vacance de postes	53
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	54
F. Formation	55
III. Analyse des variations	56
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	60



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne.....	61
Annexe		
I.	Définitions.....	71
II.	Organigrammes.....	73
III.	Renseignements relatifs au financement et aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.....	77
Carte	89

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant s'élève à 196 744 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 34 observateurs militaires, 790 membres de la Police des Nations Unies, 490 membres d'unités de police constituées, 428 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 7 emplois de temporaire), 1 021 agents recrutés sur le plan national (dont 10 emplois de temporaire) et 211 Volontaires des Nations Unies (dont 62 pour l'appui aux élections).

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice financier allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante processus politique, composante secteur de la sécurité et état de droit, composante gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires et composante appui). Les effectifs de la MINUT ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10)	Montant alloué (2010/11)	Dépenses prévues (2011/12)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	63 610,6	64 700,5	55 570,1	(9 130,4)	(14,1)
Personnel civil	76 866,8	87 721,0	90 262,1	2 541,1	2,9
Dépenses opérationnelles	50 641,5	53 890,1	50 912,6	(2 977,5)	(5,5)
Montant brut	191 118,9	206 311,6	196 744,8	(9 566,8)	(4,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	8 708,6	9 747,6	9 174,0	(300,6)	(3,2)
Montant net	182 410,3	196 837,0	187 570,8	(9 266,2)	(4,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	191 118,9	206 311,6	196 744,8	(9 566,8)	(4,6)

Ressources humaines^a

	Obser- vateurs militaires	Conti- nents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Person- nel recruté sur le plan interna- tional	Person- nel recruté sur le plan national ^b	Emplois de tempo- raires ^{c,d}	Volon- taires des Nations Unies	Person- nel fourni par des gouver- nements	Obser- vateurs élec- toraux civils	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé 2010/11	-	-	-	-	21	20	2	1	-	-	44
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	20	19	2	2	-	-	43
Composantes											
Processus politique											
Effectif approuvé 2010/11	-	-	-	-	32	45	-	8	-	-	85
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	31	45	-	9	-	-	85
Secteur de la sécurité et état de droit											
Effectif approuvé 2010/11	34	- 1 045	560	87	471	-	4	-	-	-	2 201
Effectif proposé 2011/12	34	- 790	490	83	465	-	4	-	-	-	1 866
Gouvernance, développement et coordination des activités humanitaires											
Effectif approuvé 2010/11	-	-	-	-	27	22	5	37	-	-	91
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	26	23	13	67	-	-	129
Appui											
Effectif approuvé 2010/11	-	-	-	-	295	442	3	126	-	-	866
Effectif proposé 2011/12	-	-	-	-	261	459	2	129	-	-	851
Total											
Effectif approuvé 2010/11	34	- 1 045	560	462	1 000	10	176	-	-	-	3 287
Effectif proposé 2011/12	34	- 790	490	421	1 011	17	211	-	-	-	2 974
Variation nette	-	- (255)	(70)	(41)	11	7	35	-	-	-	(313)

^a Effectif autorisé ou proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Postes imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d 17 emplois (1 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 1 emploi d'agent du service mobile, 7 emplois d'administrateur recruté sur le plan national et 3 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. La Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1704 (2006). La plus récente prolongation de son mandat a été autorisée en vertu de la résolution 1969 (2011) du Conseil, qui l'a prorogé jusqu'au 26 février 2012.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUT contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs indiqués dans les tableaux ci-après, qui présentent les réalisations et les produits par composante en fonction du mandat de la Mission (processus politique; secteur de la sécurité et état de droit; gouvernance, justice, développement et coordination des opérations humanitaires, et appui).

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission. Les variations des effectifs par rapport au budget de 2010/11 (y compris les reclassements, transferts et réaffectations) sont analysées au niveau de chaque composante.

5. La MINUT est une mission intégrée qui continue d'appliquer une approche fondée sur l'« unité d'action des Nations Unies » au sein d'un cadre stratégique intégré couvrant tous les domaines d'activité. Elle est dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de secrétaire général adjoint, secondé par deux représentants spéciaux adjoints ayant rang de sous-secrétaire général, l'un s'occupant de l'appui à la gouvernance, du développement et de la coordination des activités humanitaires et l'autre de l'appui au secteur de la sécurité et de l'état de droit.

6. Le quartier général de la Mission, qui est installé à Dili, s'appuiera sur les quatre centres régionaux de Baucau, Maliana, Oecussi et Suai. La Mission fournit un soutien administratif, logistique et technique au personnel des services organiques, aux militaires et aux membres de la Police des Nations Unies à Dili et dans 12 districts couvrant l'ensemble du pays.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

7. Au cours de l'exercice considéré, la MINUT continuera d'exécuter son mandat, qui est de consolider la sécurité et la stabilité dans un Timor-Leste indépendant en aidant le Gouvernement et les institutions concernées et de contribuer à renforcer l'état de droit, à promouvoir une culture de gouvernance démocratique et à stimuler le développement socioéconomique. Les activités de la MINUT dans ces domaines sont régies par la stratégie à moyen terme et les critères définis pour le Timor-Leste dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de

sécurité (S/2009/72, annexe), qui couvrent la période allant jusqu'en 2012 et dont le Conseil s'est félicité dans sa résolution 1867 (2009). La Mission d'évaluation technique de janvier 2010 a formulé des recommandations dans les quatre domaines prioritaires de la Mission pour faciliter la réalisation des objectifs fixés. Les activités de planification de la MINUT continuent de se fonder sur cette stratégie et sur les recommandations ultérieures de la Mission d'évaluation technique.

8. Pendant l'exercice considéré, la Mission compte poursuivre ses activités en vue de sa liquidation anticipée. Des discussions avec le Chef de l'État et le Gouvernement du Timor-Leste sur le processus de transition de la MINUT ont déjà débuté pendant l'exercice 2010/11. Un Comité directeur de haut niveau, présidé par le Président, le Premier Ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général, et comportant des représentants du Gouvernement du Timor-Leste et de la MINUT, a été constitué en septembre 2010 pour superviser le processus de transition de la Mission. Sept groupes de travail ont été constitués pour organiser les différents aspects de cette transition, y compris la liquidation à terme de la Mission. Compte tenu de la transition escomptée, qui comportera la cessation progressive des activités de la Mission ou leur transfert à d'autres partenaires d'ici à la fin de 2012, il faudra un certain degré de flexibilité par rapport aux produits prévus pendant l'exercice budgétaire 2011/12. La transition vers la liquidation et le retrait de la MINUT se fondent sur l'hypothèse que la stabilité est maintenue, que la réforme du secteur de la sécurité continue de progresser et que la tenue des élections permettra à la fois au nouveau Gouvernement et à l'opposition d'avoir un fonctionnement efficace.

9. La Mission utilisera ses ressources internes pour contribuer à satisfaire les besoins logistiques en vue des élections présidentielle et législatives nationales anticipées de 2012. En ce qui concerne les nouveaux besoins en personnel, il faudra 37 emplois de temporaire (1 P-3, 5 emplois d'administrateur recruté sur le plan national, 2 emplois d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 29 VNU) pour fournir l'assistance électorale requise par les partenaires nationaux. Ce personnel supplémentaire permettra d'élargir l'assistance électorale à tous les districts et de renforcer l'assistance dans les domaines de l'appui juridique, de la logistique, des opérations, du suivi, de l'administration des élections, de l'éducation civique, de l'éducation des électeurs et de l'information, ainsi qu'en ce qui concerne les questions transversales telles que l'autonomisation des femmes, les électeurs qui se rendent aux urnes pour la première fois et la prévention et le règlement des conflits.

10. En ce qui concerne la sécurité et l'état de droit, la Mission continuera, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux compétents, à aider le Gouvernement à renforcer efficacement les forces militaires, la police et les secrétariats d'État à la défense et à la sécurité pour patrouiller le long des frontières du Timor-Leste afin d'améliorer les conditions de sécurité. La Police des Nations Unies s'emploiera essentiellement à renforcer les capacités de la Police nationale du Timor-Leste en dispensant des formations spécialisées, en assurant un mentorat, en donnant des avis et en assurant un suivi. La Mission continuera de jouer un rôle essentiel dans la surveillance du respect des droits de l'homme, l'établissement de rapports et la formation de la Police nationale du Timor-Leste, des forces armées du Timor-Leste et d'autres responsables timorais à propos des normes et des engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dans tout le secteur de la sécurité, la MINUT continuera d'aider les autorités du Timor-Leste

en fournissant une assistance technique pour renforcer les capacités de contrôle des autorités civiles et les mécanismes de responsabilisation des forces armées et de la police.

11. La Police nationale du Timor-Leste devrait de nouveau assumer les principales fonctions de maintien de l'ordre dans tous les districts et toutes les unités d'ici au mois de juin 2011. Parallèlement, elle exercera ses pouvoirs dans l'ensemble du pays, avec l'aide des conseils et de la formation que continuera à lui fournir la Police des Nations Unies. La Police nationale du Timor-Leste sera suffisamment préparée pour opérer de façon autonome en tant que service de police, mais elle aura encore besoin d'être renforcée. Les conseils et la formation que lui fournira la Police des Nations Unies et la présence de cette dernière dans ses structures de commandement contribueront à promouvoir le respect des droits de l'homme. Le mécanisme disciplinaire assurant l'efficacité du fonctionnement de la Police nationale demeurera une priorité essentielle pendant l'exercice considéré. La Police nationale devra s'attaquer à la question des arts martiaux et de la violence des groupes de jeunes ainsi qu'à la gestion des opérations anti-émeutes. La Police des Nations Unies s'attachera essentiellement à renforcer les capacités de la Police nationale pour l'aider à prévenir et réprimer cette violence qui pourrait déstabiliser la sécurité dans le pays.

12. Les hypothèses budgétaires se fondent sur la poursuite de l'appui fourni au Gouvernement du Timor-Leste dans les domaines de la gouvernance, de la justice, du développement et de la coordination humanitaire. La priorité en matière de gouvernance est d'assurer comme prévu des élections crédibles et transparentes en 2012, lesquelles sont indispensables au maintien de la paix et de la stabilité au Timor-Leste. La MINUT aidera aussi le Gouvernement, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, à mettre en œuvre le plan stratégique pour le secteur de la justice et à privilégier une approche concertée du développement du secteur judiciaire. En ce qui concerne les affaires humanitaires, la MINUT, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux s'emploieront essentiellement à aider le Gouvernement à renforcer sa capacité à se préparer aux catastrophes naturelles et à y faire face, ainsi qu'à promouvoir la promulgation d'un cadre législatif fonctionnel régissant les interventions en cas de catastrophe.

13. La composante appui de la Mission continuera d'apporter un soutien logistique et administratif efficace et un appui effectif sur le plan de la sécurité au personnel militaire, aux membres de la Police des Nations Unies et aux fonctionnaires civils. La Mission gèrera 4 centres régionaux et 8 bureaux de police dans les sous-districts et aidera son personnel à se déployer dans les 13 postes de police de district.

14. La Mission utilisera quatre aéronefs à voilure tournante et deux avions, la flotte actuelle de véhicules, ainsi que l'infrastructure de communication et le matériel informatique en place. Lors de la transition jusqu'à la phase de liquidation, aucun nouveau matériel ne sera acheté au cours de l'exercice à moins que des raisons opérationnelles ne l'exigent.

15. Dans le cadre du processus budgétaire, la Mission a révisé son tableau d'effectifs et supprimera 9 postes d'agent recruté sur le plan international, 1 poste d'agent recruté sur le plan national et 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au cours de l'exercice budgétaire 2011/12. En outre, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège, le présent rapport

tient compte de la proposition de supprimer 3 postes P-3, 1 poste P-2 et 11 postes d'agent du Service mobile et de convertir 17 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Compte tenu de l'accroissement des dépenses communes de personnel résultant de l'harmonisation des conditions d'emploi, de la hausse des traitements des agents recrutés sur le plan national, ainsi que des postes supplémentaires requis pour l'assistance électorale, les dépenses globales au titre du personnel civil pour l'exercice 2011/12 se sont accrues de 2,5 millions de dollars soit 2,9 % par rapport à l'exercice 2010/11. Les taux de vacance de postes du personnel recruté sur les plans international et national ont également été ajustés pour tenir compte de la suppression prévue des postes d'agent recruté sur le plan international ainsi que de la conversion des postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national.

16. Une large place sera faite à la formation du personnel recruté sur le plan national pour faciliter son recrutement dans l'administration publique, dans des organisations nationales ou internationales ou dans l'économie locale à l'expiration du mandat de la MINUT. De même, compte tenu des réductions considérables du montant des dépenses de formation en 2009/10, la Mission a entamé un examen plus approfondi des besoins de formation tant internes qu'externes pour s'assurer que ceux-ci coïncident avec la stratégie globale de formation et que les capacités de formation sont suffisantes. En outre, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de stages de formation à la Mission et en ligne pour obtenir un meilleur rapport coût/efficacité.

17. Dans le domaine des gains de productivité, la Mission continuera de mettre en œuvre les mesures écologiques qu'elle a appliquées avec succès et à réaliser des gains en réduisant la consommation de carburant grâce à un contrôle strict de l'utilisation des climatiseurs et de l'éclairage et en faisant des photocopies recto verso. La Mission prévoit par ailleurs de réaliser des gains de productivité d'un montant total de 561 500 dollars pour l'exercice 2011/12 en contrôlant le temps d'inactivité des véhicules et en modifiant les étapes de vol des hélicoptères.

18. Les ressources nécessaires devraient enregistrer des variations substantielles par rapport au budget approuvé pour 2010/11, d'importantes diminutions étant envisagées pour les dépenses afférentes au personnel de police et les dépenses opérationnelles. Il est toutefois proposé d'augmenter les dépenses de formation du personnel afin de dispenser une formation complémentaire aux agents recrutés sur le plan national pour renforcer leurs capacités et faciliter ainsi leur intégration dans la fonction publique ou le secteur privé après la liquidation de la Mission. Cette initiative est un élément essentiel de la stratégie globale de transition.

19. La Mission a recruté un spécialiste de l'environnement pour réduire les effets préjudiciables qu'elle pourrait avoir sur l'environnement. Les initiatives « vertes » consistent notamment à veiller à ce que les membres du personnel maintiennent une température raisonnable dans leurs bureaux et à ce qu'ils éteignent la lumière, la climatisation et le matériel électrique en quittant le travail, à réduire la consommation de carburant des générateurs, à imprimer en recto verso et à recycler le papier usagé pour réduire les besoins en fournitures, ainsi qu'à recycler le plastique. Les bouteilles en plastique usagées de la Mission sont réunies dans des dépôts où elles sont ensuite ramassées par une organisation non gouvernementale qui recycle le plastique. L'initiative envisagée permettra d'éviter que celles qui

n'ont pas été mise au rebut correctement ne soient abandonnées dans la nature où elles constitueraient un danger à terme.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

20. La coopération régionale avec d'autres missions de maintien de la paix pose des problèmes en raison de la situation géographique de la MINUT. Celle-ci entretient cependant des liens étroits avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour les services de transport et autres. Elle entretient également des liens étroits avec les organismes des Nations Unies dans la région et continuera de leur fournir un appui dans la limite de ses capacités, en appliquant, selon le cas, le principe du recouvrement des coûts.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

21. Fidèle au principe de l'unité d'action des Nations Unies, la Mission a continué d'appliquer le cadre stratégique intégré pour 2010-2012. Des groupes de travail ont été constitués pour la coordination et la prise de décisions conjointes dans tous les domaines intersectoriels tels que la gouvernance démocratique, la justice, l'égalité des sexes, l'aide humanitaire et le VIH/sida. L'intégration et la coordination des activités de l'ONU sont améliorées par la présence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires, qui est également le coordonnateur résident de l'ONU au Timor-Leste, ainsi que par l'organisation de réunions périodiques des groupes de travail et structures thématiques de l'ONU. La Mission continuera par ailleurs à appuyer la coordination et l'harmonisation des priorités entre les partenaires de développement et le Gouvernement, notamment les programmes répondant aux priorités nationales, ou les mécanismes qui seront constitués dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique national de développement du Gouvernement pour 2010-2030.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

22. Afin de faciliter la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a défini six types d'intervention possible sur les effectifs. La terminologie relative à ces six catégories figure à la section A de l'annexe I du présent rapport.

Direction exécutive et administration

23. La direction générale et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	–	2	–	2	5	6	–	11
Nombre de postes proposés 2011/12	1	–	2	–	2	5	4	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	–	3	–	1	5	6	–	11
Nombre de postes proposés 2011/12	1	–	3	–	1	5	6	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	–	3	1	1	6	6	–	12
Nombre de postes proposés 2011/12	1	–	3	–	1	5	6	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit									
Nombre de postes approuvés 2010/11	1	–	1	–	1	3	3	1	7
Nombre de postes proposés 2011/12	1	–	1	–	0	2	4	1	7
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–
Bureau du Chef de cabinet									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	–	1	1	3	1	–	4
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	–	1	1	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires juridiques									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	2	2	1	5	4	–	9
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	2	2	1	5	4	1	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	3	2	1	-	6	4	-	10
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	2	-	1	-	3	4	1	8
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2
Total										
Nombre de postes approuvés 2010/11	3	1	9	4	6	-	23	20	1	44
Nombre de postes proposés 2011/12	3	1	9	4	5	-	22	19	2	43
Variation nette	-	-	-	-	-	-	1	1	1	3

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : diminution du nombre de postes : 1 (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette du nombre de postes : 1 (réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux au Centre intégré de formation du personnel des missions; création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par conversion de 1 poste d'agent du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation du nombre de postes : 1 (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan national : diminution du nombre de postes : 2 (réaffectation de 2 postes d'agent des services généraux au Centre intégré de formation du personnel des missions)

24. Comme la liquidation de la Mission approche, une place plus large est faite au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national dans le cadre de la stratégie de retrait de la Mission. On s'emploiera à cette fin à former le personnel recruté sur le plan national pour lui permettre d'acquérir les compétences nécessaires afin de trouver un emploi et d'intégrer le secteur privé après la liquidation de la Mission. Pour renforcer le Centre intégré de formation du personnel des missions, il est proposé de réaffecter deux postes d'agent des services

généraux du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à des postes d'assistant administratif du Centre intégré de formation qui relève du Bureau du Chef des services administratifs.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : diminution du nombre de postes : 1 (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation du nombre de postes : 1 (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par conversion de 1 poste d'agent du Service mobile)

25. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi dans les lieux d'affectation hors Siège, il est proposé de convertir un poste d'assistant administratif du Service mobile en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section des affaires juridiques

Volontaires des Nations Unies : augmentation du nombre de postes : 1 (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

26. La Mission propose de créer un poste de Volontaire des Nations Unies pour un juriste adjoint de 1^{re} classe à la Section des affaires juridiques, qui s'occuperait notamment de nouer des contacts avec les districts et les sous-districts en diffusant des textes de loi du pays d'accueil sous forme imprimée et sur disque compact et en fournissant l'assistance technique requise. Ce juriste aiderait en outre à établir des documents juridiques adéquats pour les distribuer à la Police nationale du Timor-Leste et aux administrations locales dans les districts et sous-districts. La section en tirerait également avantage car ce juriste fournirait une assistance aux fins de la relecture, de l'édition et de la rédaction de documents nécessaires en anglais pour la formation des administrateurs recrutés sur le plan national, et permettrait aux autres juristes de disposer de davantage de temps pour fournir des avis et établir des documents juridiques.

Composante 1 : processus politique

27. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission continuera à s'employer à aider le Président, le Gouvernement, le Parlement et d'autres autorités à consolider la démocratie en exerçant ses bons offices pour promouvoir les politiques publiques qui améliorent la stabilité à long terme. Elle aidera toutes les parties du Timor-Leste, en particulier les responsables politiques, à collaborer pour régler les problèmes que connaît le pays sur les plans politique et en matière de sécurité. À cette fin, la Mission renforcera son appui en exerçant ses bons offices pour faire prévaloir une culture de démocratie active sans exclusive, fondée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, bases indispensables de l'instauration de la stabilité et de la prospérité au Timor-Leste. En outre, la Mission continuera de veiller à ce que le Parlement, le Gouvernement et le Président puissent travailler en partenariat avec l'opposition politique, la société civile et la communauté internationale, afin de satisfaire les besoins de la population de manière transparente

et responsable. Ces activités tiendront compte des contributions des femmes et des besoins particuliers des femmes et des enfants.

28. Une grande partie de ces activités porteront sur les élections présidentielle et législatives de 2012 car une transition pacifique vers un nouveau Gouvernement après les élections serait un bon indice signalant que le Timor-Leste est sur la voie de la stabilité à long terme. La Mission exercera essentiellement ses bons offices pour promouvoir une participation constructive aux processus électoraux, notamment de la part des partis politiques, de la société civile et des communautés locales.

29. En collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la Mission continuera d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à protéger les femmes et les filles de la violence sexiste. Elle préconisera un meilleur équilibre entre les effectifs des deux sexes dans le service public. Des efforts particuliers seront déployés pour encourager les femmes à participer au processus politique à tous les niveaux.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Consolidation de la démocratie et de la stabilité à long terme

1.1.1 Des élections libres et régulières sont conduites dans le calme et dans un climat de sécurité et leurs résultats sont largement acceptés par l'opinion publique.

1.1.2 Le Parlement national élaborera une législation qui tienne compte de la problématique hommes-femmes, notamment dans le budget annuel et les budgets additionnels, les lois nationales sur la sécurité et les ordonnances connexes, les ordonnances se rapportant à la loi contre la violence familiale, les lois et règlements sur l'éducation et la santé, la loi sur l'égalité des sexes et la loi contre la traite d'êtres humains. Cette législation sera arrêtée à l'issue de débats constructifs parmi les députés et d'un processus public de consultation de la société civile et des associations de femmes.

1.1.3 Le Gouvernement élaborera une politique en consultant la société civile, les partis politiques (notamment l'opposition) et les communautés locales.

1.1.4 Les parties politiques canalisent les différences politiques par des processus et un échiquier politiques qui recueillent un aval démocratique.

1.1.5 Les capacités de la presse audiovisuelle et écrite s'améliorent, contribuant à mieux faire connaître les politiques et services publics et à renforcer l'éducation civique et celle des électeurs.

Produits

- Conseils et bons offices offerts aux partis politiques lors de réunions périodiques pour faciliter le processus électoral et régler les différends, notamment de réunions mensuelles du Représentant spécial du Secrétaire

général avec des représentants de tous les partis politiques, de réunions trimestrielles avec des représentantes de partis politiques et de réunions spéciales organisées selon l'évolution des besoins sur le terrain

- Conseils et bons offices offerts lors de réunions mensuelles avec les institutions de l'État, les partis politiques et la société civile pour faire prévaloir la gouvernance démocratique
- Suivi et analyse de toutes les phases des processus électoraux, notamment par le biais de tous les bureaux régionaux de la Mission et de l'équipe d'appui électoral de l'ONU pour soutenir les actions visant à assurer l'intégrité des élections
- Mise à la disposition du Parlement des compétences de spécialistes de la problématique hommes-femmes pour établir, analyser et présenter des lois et budgets qui tiennent compte de cette problématique, en particulier la loi foncière, la loi électorale, le code civil et la loi sur l'égalité des sexes, ainsi que la loi contre la violence familiale
- Appui aux candidates pour les aider à se présenter aux élections et à se faire élire à l'Assemblée nationale
- Appui à l'information pour aider le gouvernement à consolider la démocratie et la stabilité à long terme en y sensibilisant davantage l'opinion publique et les médias. Réalisation à cet effet de 52 émissions radiophoniques, 2 communiqués d'intérêt public, 3 articles, 10 000 affiches, 5 000 prospectus, 22 épisodes télédiffusés, 24 photographies, 10 activités de sensibilisation, 1 communiqué de presse et 1 conférence de presse

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Progrès sur la voie de la réconciliation nationale au Timor-Leste

1.2.1 Le Gouvernement et le Cabinet de la présidence poursuivent les initiatives de dialogue aux niveaux central et local, à Dili et dans les districts.

1.2.2 Un nombre croissant de femmes participent à tous les dialogues et processus de réconciliation nationale et sont à même d'exposer leurs vues, besoins et préoccupations et de contribuer à l'élaboration des politiques.

Produits

- Réunions hebdomadaires du Représentant spécial du Secrétaire général avec le Président et le chef de l'opposition; réunions mensuelles avec le Président du Parlement national et réunions périodiques avec le Premier Ministre sur des questions nationales revêtant une importance critique, notamment la consolidation d'une culture de démocratie, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit et le développement socioéconomique, qui doivent être réglées avec la participation et la collaboration de tous
- Réunions mensuelles du Représentant spécial du Secrétaire général avec les dirigeants nationaux des partis politiques; réunions trimestrielles avec les représentantes des partis politiques et des organisations de la société civile, notamment des associations de femmes
- Réunions hebdomadaires du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et du Coordonnateur résident de l'ONU avec les vice-premiers ministres pour examiner les questions présentant une importance nationale, concernant notamment la gouvernance et la transparence
- Réunions bimensuelles du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit avec le Secrétaire d'État à la sécurité et réunions trimestrielles avec le Secrétaire d'État à la défense pour examiner les questions présentant une importance nationale, notamment en ce qui concerne le secteur du maintien de l'ordre et de la sécurité
- Présentation au Conseil de sécurité de 2 rapports du Secrétaire général sur le Timor-Leste

- Promotion d'une participation accrue des femmes aux dialogues et processus de réconciliation nationale pour que leurs vues et préoccupations soient prises en compte, lors de consultations ouvertes avec les partenaires clefs, de réunions de coordination et d'un atelier sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des budgets.
- Appui à l'information pour contribuer à promouvoir le dialogue et à améliorer le climat de tolérance en sensibilisant davantage l'opinion et les médias. Réalisation à cet effet de 4 communiqués de presse, de 2 communiqués d'intérêt public, de 3 articles, de 10 000 affiches, de 5 000 prospectus et de 20 activités de sensibilisation

Facteurs externes : Tous les acteurs politiques au Timor-Leste, en particulier les dirigeants nationaux, continueront de s'employer à examiner les questions nationales d'importance critique dans le cadre d'une collaboration constructive, et poursuivront un dialogue soutenu avec la MINUT. Un nombre suffisant de femmes souhaite participer aux dialogues de réconciliation nationale et est à même de le faire.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (processus politique)

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires					
Bureau des affaires politiques										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	3	4	1	9	10	3	22	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	3	4	1	9	10	3	22	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de la communication et de l'information										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	4	4	4	13	30	3	46	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	4	3	4	12	30	4	46	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	1	–	
Groupe de la planification										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	–	–	1	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe des meilleures pratiques										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	–	1	–	1	1	–	2	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	–	1	–	1	1	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	2	2	5	2	1	8	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	2	2	5	2	1	8	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Volontaires des Nations Unies					
Centre d'opérations civilo-militaire										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	1	1	1	3	2	1	6	
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	1	1	1	3	2	1	6	
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total										
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	2	10	12	8	32	45	8	85	
Nombre de postes proposés 2011/12	-	2	10	11	8	31	45	9	85	
Variation nette	-	-	-	(1)	-	(1)	-	1	-	

^a Administrateurs recrutés sur le plan national et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : diminution du nombre de postes : 1 (conversion de 1 poste P-2 en 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Volontaires des Nations Unies : augmentation du nombre de postes : 1 (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies par conversion de 1 poste P-2)

Bureau de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution du nombre de postes : 1 (conversion de 1 poste P-2 en 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Volontaires des Nations Unies : augmentation du nombre de postes : 1 (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies par conversion de 1 poste P-2)

30. Le poste d'administrateur assistant chargé de l'information requiert les compétences d'un spécialiste de l'action de proximité qui puisse prêter appui aux élections, à la transition et au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Il est recommandé de convertir un poste P-2 d'administrateur assistant chargé de l'information en poste de Volontaire des Nations Unies car ces fonctions correspondent au profil d'un Volontaire des Nations Unies.

Composante 2 : secteur de la sécurité et état de droit

31. Lorsque la Police nationale du Timor-Leste aura assumé de nouveau la pleine responsabilité du maintien de l'ordre et conformément à sa stratégie commune avec la police de la MINUT, cette dernière la conseillera, formera et surveillera afin de l'aider à renforcer ses capacités et à développer l'institution. Le recrutement de 19 experts civils ayant les compétences et les antécédents voulus donnera l'essor nécessaire. Compte tenu de la nécessité de continuer à renforcer la structure et les systèmes de la Police nationale du Timor-Leste et d'assurer la paix et la stabilité

dans le pays, notamment au cours des élections présidentielle et parlementaires nationales en 2012, il est proposé que les effectifs de la police de la MINUT demeurent stables, à savoir que 1 280 personnes soient maintenues en fonction (790 agents de police et 490 membres d'unités de police constituées).

32. Le Groupe de liaison militaire surveillera la situation sur le plan de la sécurité dans la zone de la Mission grâce à l'envoi de patrouilles de liaison et à la tenue de réunions. Il conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions militaires, afin de contribuer au maintien de la sécurité publique. Le Groupe est divisé en cinq équipes stationnées à Baucau, Maliana, Oecussi et Suai, une section du siège étant chargée de planifier, rassembler et diffuser les renseignements recueillis. Le Groupe établira également de manière régulière une liaison avec les Forces de défense du Timor-Leste et la Force internationale de stabilisation.

33. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, le Groupe de l'appui au secteur de la sécurité continuera de fournir des conseils et un soutien techniques au Gouvernement en vue de l'aider à mettre en œuvre ses plans de développement pour l'armée, la police, le Ministère de la défense et de la sécurité, le Parlement, le Cabinet du Président et la société civile, en mettant l'accent sur le renforcement des mécanismes de surveillance et de responsabilisation par les autorités civiles dans le secteur de la sécurité. Un appui sera fourni dans les domaines recensés par les autorités gouvernementales et complétera les programmes bilatéraux ou ceux du PNUD et de l'équipe de pays des Nations Unies. Conformément à la stratégie de la MINUT visant à renforcer les capacités des acteurs nationaux, le Groupe de l'appui au secteur de la sécurité supprimera un poste P-5 et un poste P-4 et créera quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national.

34. La priorité au cours de l'exercice est de renforcer le cadre juridique et les capacités des principales institutions chargées de la sécurité. L'accent est mis sur l'élaboration de cadres juridiques de façon à veiller à ce que les institutions de sécurité, notamment l'armée et la police, aient des rôles et des responsabilités clairement définis et l'autorité d'agir et qu'il existe des mécanismes de responsabilisation effective et de contrôle par les autorités civiles. La priorité sera également donnée à la mise en place de ces mécanismes afin de contribuer au renforcement de l'état de droit et de la gouvernance démocratique et à l'amélioration de la stabilité à long terme du pays.

35. La MINUT continuera de jouer un rôle clef sur le plan du suivi des droits de l'homme et de la publication d'informations, rôle qui prendra de l'importance lorsque la Police nationale du Timor-Leste reprendra sa mission première de maintien de l'ordre. La Mission continuera également de jouer un rôle dans la promotion des droits de l'homme, s'agissant des droits économiques, sociaux et culturels, de la violence sexuelle et sexiste, de la responsabilité, de la justice transitionnelle et de la protection des groupes vulnérables, et de faciliter le renforcement des capacités des acteurs nationaux dans ce domaine.

36. La MINUT continuera en outre de former la Police nationale, les Forces de défense du Timor-Leste et d'autres responsables timorais pour mieux faire respecter les normes internationales existant dans le domaine des droits de l'homme et les engagements pris en la matière. Pour que le Timor-Leste puisse s'acquitter de ses obligations et présenter un rapport au Conseil des droits de l'homme dans le cadre du mécanisme d'examen périodique universel et de ceux prévus par les autres

organes créés par traité, il lui faudra coopérer sur le plan technique dans ce domaine avec le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, qui jouera un rôle de premier plan en vue de produire des rapports parallèles. Hormis l'établissement de ces rapports, il sera essentiel de consolider le rôle du Médiateur pour ce qui est du suivi, des enquêtes, de la remontée d'informations et de la sensibilisation du public, s'agissant des violations des droits de l'homme. Il faut en outre renforcer les mécanismes nationaux de protection des droits des femmes et des enfants, notamment la Commission des droits de l'enfant.

37. L'Équipe chargée des enquêtes sur les infractions graves continuera d'enquêter sur les crimes contre l'humanité et autres crimes graves commis au Timor-Leste en 1999 et fournira au Bureau du Procureur général toute la documentation nécessaire au traitement de ces dossiers, conformément à la loi.

38. L'Équipe continuera en outre d'assurer la formation du personnel recruté sur le plan national (conseils et enquêteurs) afin de renforcer ses capacités d'enquêter sur des affaires criminelles complexes et d'analyser les pièces à conviction recueillies de manière à aider le Bureau du Procureur général à traiter ces dossiers.

39. On s'attend que d'ici à 2011, le Parlement approuve les lois portant création de l'Institut de la mémoire (la Commission Accueil, vérité et réconciliation) ainsi que de l'institution qui prendra la relève, à savoir la Commission Vérité et amitié, créée par l'Indonésie et le Timor-Leste, et établisse le cadre d'un programme d'indemnisation des personnes qui ont été victimes de violations des droits de l'homme (1974-1999). La MINUT devra apporter une aide et assurer un suivi au cours des premières phases de mise en place du nouvel institut et du programme associé. S'agissant des dossiers suivis par la Commission spéciale d'enquête des Nations Unies, on s'attend que toutes les affaires devant être instruites soient traitées d'ici à 2012.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.1 Maintien de la sécurité publique au Timor-Leste

2.1.1 La Police nationale du Timor-Leste, ayant été évaluée avec succès par l'Équipe technique conjointe et repris sa mission première de maintien de la paix dans l'ensemble des districts et des unités du Timor-Leste, elle fait des progrès sur le plan du renforcement de ses capacités institutionnelles dans le cadre de la phase de reconstitution, conformément aux dispositions correspondantes de l'accord supplémentaire sur la police et à l'échange de lettres entre la MINUT et le Gouvernement timorais.

2.1.2 Réintégration des 3 136 membres immatriculés de la Police nationale du Timor-Leste, à l'exception de ceux qui n'ont pas pu être certifiés du fait d'actes criminels, de fautes lourdes, de problèmes de discipline graves ou de violations des droits de l'homme

2.1.3 La Police nationale du Timor-Leste fait office d'institution nationale de maintien de l'ordre, se fondant sur les principes d'un service de police démocratique de proximité et le respect des droits de l'homme au sein d'un cadre juridique, conformément au droit international des droits de l'homme.

2.1.4 La Police nationale du Timor-Leste a progressé sur le plan des activités opérationnelles, y compris les patrouilles, les enquêtes, l'activité de police de proximité, la gestion des frontières, la formation, le commandement et le contrôle.

Produits

- Fourniture, au quotidien, d'une aide et de conseils juridiques pour appuyer l'élaboration d'un cadre juridique pour la Police nationale du Timor-Leste
- Surveillance de l'application de la loi organique de la Police nationale du Timor-Leste et de la loi sur le système de promotion au sein de la police grâce à des réunions trimestrielles avec ses responsables afin de veiller au strict respect des dispositions juridiques régissant la structure des services de la Police nationale et son mécanisme de promotion
- Distribution de 676 rapports consultatifs et de suivi hebdomadaires et mensuels dans 13 districts sur les prestations de la Police nationale du Timor-Leste, une attention toute particulière étant accordée aux violations des droits de l'homme par la Police nationale et au traitement des affaires disciplinaires au sein de la Police nationale
- Prestation de conseils d'ordre opérationnel, au moyen d'un plan de travail national annuel en matière de police de proximité, ainsi que de 52 stages pertinents, de colocalisation et d'encadrement pour toutes les activités de police de proximité de la Police nationale
- Suivi du processus de certification et prestation de conseils de façon à obtenir la certification de 100 % des membres immatriculés de la Police nationale ou leur radiation
- Fourniture de conseils et d'appui à la Police nationale au moyen d'une formation, d'une colocalisation et d'une surveillance sur le plan du maintien de la sécurité publique au cours des élections présidentielle et parlementaires nationales de 2012
- Fourniture de conseils et d'appui aux services de renseignements de la Police nationale afin de leur permettre de procéder à 12 évaluations de menaces par an portant sur les questions stratégiques, opérationnelles et de sécurité
- Fourniture de conseils et d'appui au Service des enquêtes de la Police nationale afin de lui permettre de gérer les lieux de crimes, les enquêtes médico-légales et les enquêtes sur les crimes graves tels que les meurtres, la traite de personnes ou le trafic de stupéfiants
- Fourniture de directives à la Police nationale, en privilégiant une démarche de partenariat, grâce à la mise au point et à l'organisation conjointe de 24 stages et séminaires au Centre de formation de la police; formation et élaboration de politiques dans les domaines de la gestion des catastrophes naturelles, des interventions d'urgence et des opérations de secours et de sauvetage; et examen des questions liées aux orientations stratégiques et élaboration et application de directives de sécurité stratégiques
- Fourniture de conseils et d'appui grâce au recrutement d'un fonctionnaire chargé d'assurer la liaison avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, en vue de la création d'un mécanisme efficace de coordination

- Fourniture de conseils sur le renforcement des compétences médico-légales; facilitation de la recherche scientifique et des études réalisées par la Police nationale dans les domaines de la sécurité et de la criminalité, afin de renforcer les capacités d'analyse et de recherche de cette dernière
- Fourniture de conseils visant à renforcer le fonctionnement des unités de personnes vulnérables grâce à la formation de 62 membres de la Police nationale aux enquêtes préliminaires sur les crimes sexuels et sexistes, notamment dans les domaines de la violence familiale et de la traite de femmes
- Campagne en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes par la Police nationale grâce à des séminaires et des stages d'information, à une action de sensibilisation, à un examen des politiques, documents et rapports existants et à une campagne en faveur de la promotion de femmes au sein de la Police nationale
- Fourniture, aux fins du maintien de la sécurité publique au Timor-Leste d'un appui aux activités d'information, encourageant la responsabilisation de la police et faisant mieux connaître et comprendre au public et aux médias le rôle et la fonction d'un service professionnel de police grâce à l'élaboration de 10 programmes interactifs, de 2 messages d'intérêt général, de 11 communiqués de presse, de 2 articles, de 10 000 affiches, de 3 000 dépliants et de 10 activités de sensibilisation du public

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Maintien de la stabilité au Timor-Leste, y compris dans les zones frontalières du pays

2.2.1 Mise en œuvre efficace du dispositif de laissez-passer frontalier entre l'Indonésie et le Timor-Leste pour faciliter les visites transfrontières

2.2.2 Amélioration constante des relations de travail entre les organismes chargés de la sécurité aux frontières

Produits

- 7 300 patrouilles menées par des officiers de liaison (2 officiers par patrouille x 10 patrouilles par jour x 365 jours), y compris des contacts et une liaison quotidienne avec les autorités locales dans tous les districts
- Réunions de liaison, en tant que de besoin, entre les organismes timorais et indonésiens chargés de la sécurité aux frontières afin de faciliter le règlement pacifique des différends, notamment en ce qui concerne la démarcation de la frontière
- Réunions de liaison, en tant que de besoin, entre les organismes chargés de la sécurité aux frontières, en préparation des élections présidentielle et parlementaires nationales
- Réunions de liaison hebdomadaires avec les Forces de défense du Timor-Leste et réunions quotidiennes avec les Forces de sécurité internationales
- Fourniture de services d'encadrement aux membres des Forces de défense du Timor-Leste en prévision de leur déploiement aux postes-frontière et de leur future participation à des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Cet encadrement prendra la forme de stages d'une semaine au sein du Groupe de liaison militaire et d'exposés sur le rôle du Groupe et de la MINUT pendant la formation au maintien de la paix et aux fonctions d'officier de liaison
- Diffusion d'informations sur des activités liées au renforcement de la stabilité et sur des mesures relatives à la gestion des zones frontalières grâce à 6 activités de sensibilisation de la population, notamment des projections de films, des manifestations sportives, des pièces de théâtre et des concerts avec des jeunes, des groupes de femmes et d'autres groupes de la société civile

2.3 Renforcement des capacités des forces de sécurité du Timor-Leste

2.3.1 Les conclusions de l'examen global du secteur de la sécurité figurent dans les plans de développement des institutions chargées de la sécurité et il y est donné suite.

2.3.2 Des cadres juridiques fondamentaux formulés de manière à veiller à ce que les principales institutions chargées de la sécurité aient des rôles et des responsabilités clairement définis et l'autorité légale d'agir; des mécanismes efficaces de responsabilisation et de contrôle par les autorités civiles, notamment une nette séparation entre la mission confiée à la Police nationale et celle dévolue aux forces armées du Timor-Leste, sur le plan de la sécurité interne et externe

2.3.3 Renforcement des capacités institutionnelles des institutions chargées de la sécurité au Timor-Leste (y compris la Police nationale, la Segurança Civil, les Services de renseignements nationaux, le Service des migrations et la Direction générale des douanes), conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux conventions relatives à la problématique hommes-femmes, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Produits

- Fourniture d'une aide technique grâce à 6 réunions et à un atelier sur l'élaboration de plans et la rédaction de lois, de règles, de règlements, de politiques et de procédures opérationnelles permanentes se fondant sur les lois relatives à la sécurité nationale, notamment l'élaboration de directives permettant de mieux définir les rôles, les responsabilités et les objectifs des Forces de défense, de la Police nationale du Timor-Leste et des autres organismes chargés de la sécurité
- Fourniture d'aide et de conseils grâce à la tenue de 6 réunions et d'un atelier sur l'élaboration d'un mécanisme efficace de gestion des frontières tel que le Comité de coordination des opérations frontalières
- Fourniture d'un appui et d'une assistance en vue de l'élaboration d'un programme global de renforcement des capacités à l'intention des institutions chargées du contrôle par les autorités civiles du secteur de la sécurité, y compris le Secrétariat d'État à la défense, le Secrétariat d'État à la sécurité et la Commission parlementaire B
- Fourniture d'une aide technique permettant le renforcement des capacités des groupes gouvernementaux nationaux, comme le Système intégré pour la sécurité nationale, afin qu'ils soient mieux à même de surveiller la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité (une fois qu'elle aura été adoptée), y compris 8 consultations internes, 4 tables rondes et 15 activités de sensibilisation
- Fourniture d'aide et de conseils grâce à la tenue de 6 réunions et d'un atelier sur l'élaboration et l'établissement de règles, de règlements et de directives d'application ayant trait aux lois sur les retraites et les pensions des Forces de défense et de la Police nationale du Timor-Leste et d'autres organismes de sécurité

- Fourniture de conseils et d'une aide technique sur la façon d'organiser un stage de renforcement des capacités et de formation à l'intention des institutions chargées de la sécurité, s'agissant du maintien et du fonctionnement des centres chargés des communications, des équipes de recherche et de sauvetage, des patrouilles maritimes ainsi que de l'aide non militaire
- Fourniture de conseils et d'une aide technique, notamment durant les programmes de renforcement des capacités et de formation, à d'autres institutions chargées de la sécurité telles que la *Segurança Civil* (Direction nationale de la sécurité des bâtiments publics) et les *Bombeiros* (Service des sapeurs-pompiers)
- Fourniture de conseils et d'une aide technique grâce à la tenue de 6 réunions et de 2 ateliers à l'intention de l'unité de génie des forces armées pour renforcer sa participation à la protection civile et à la gestion des interventions en cas de catastrophe
- Fourniture d'aide grâce à la tenue de 4 réunions et d'un atelier sur le renforcement des capacités du personnel chargé d'appliquer les mécanismes de contrôle et de discipline internes de la Police nationale, des Forces de défense et des autres organes chargés de la sécurité
- Fourniture d'aide et de conseils grâce à la tenue de 4 réunions et d'un atelier sur le renforcement de la capacité de la Police nationale d'effectuer des inspections dynamiques périodiques sur le terrain, ainsi que des audits concernant les unités et le personnel
- Fourniture d'aide et de conseils grâce à la tenue de 3 réunions et d'un cours de renforcement des capacités de la *Segurança civil* (Direction générale de la sécurité des bâtiments publics) en vue de créer un groupe chargé de superviser les entreprises de sécurité privées
- Fourniture d'aide et de conseils au Gouvernement sur la gestion initiale de l'Institut national de défense sous la forme d'un conseiller spécial chargé de la recherche et de la formation dans le domaine de la réflexion stratégique des officiers de haut rang et d'un groupe choisi d'agents de l'État
- Fourniture d'un appui dans le domaine de l'information afin de sensibiliser davantage les médias et le public aux avantages d'une réforme du secteur de la sécurité et à d'autres messages clefs grâce à la préparation et à la diffusion de 20 messages d'utilité publique, de 2 articles et de 6 points de presse et à 6 activités de sensibilisation.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Progrès dans le domaine du respect des droits de l'homme et dans l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les violations des droits de l'homme

2.4.1 Adoption par le Gouvernement d'un mécanisme d'établissement de rapports à l'intention des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

2.4.2 Toutes les nouvelles recrues des Forces de défense et de la Police nationale du Timor-Leste doivent avoir suivi avec succès le nouveau programme de formation aux droits de l'homme

2.4.3 Toutes les affaires liées aux crimes qui ont été commis pendant la crise de 2006 et recensés par la Commission spéciale d'enquête des Nations Unies doivent avoir été traités par le système de justice pénale d'ici à 2012 après enquête et action en justice menant soit à un procès, soit à la clôture en l'absence d'éléments de preuve à l'appui d'un acte d'accusation

2.4.4 Les principes des droits de l'homme sont intégrés aux programmes sur la citoyenneté et les classes de la cinquième à la troisième doivent bénéficier de cours d'éducation civique

2.4.5 Les enquêtes sur les 210 affaires restantes (au 11 février 2011) s'agissant de crimes graves commis en 1999 sont achevées

2.4.6 Les mécanismes nationaux de protection des droits de la femme et de l'enfant sont de plus en plus efficaces et permettent à ces derniers d'avoir davantage accès au système formel d'administration de la justice

Produits

- Fourniture de conseils et d'une aide technique au Gouvernement et au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, en coopération avec le PNUD, grâce à la tenue de 8 séances de formation et de 25 réunions organisées à l'intention de la Police nationale et des Forces de défense du Timor-Leste pour assurer une formation aux droits de l'homme s'agissant de l'examen périodique universel et des mécanismes d'établissement de rapports aux organes conventionnels
 - Fourniture, en collaboration avec le PNUD, d'un appui et d'un encadrement au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, y compris au niveau des régions, pour ce qui est des enquêtes, du suivi, de la sensibilisation et des rapports à présenter
 - Fourniture de conseils et d'aide grâce au déploiement d'un procureur international chargé de mener à bien toutes les enquêtes en suspens de la Commission d'enquête
 - Fourniture d'une aide technique au Parlement en matière de recherche, de sensibilisation et d'information concernant la question des indemnisations et l'institution qui prendra la relève de la Commission Accueil, vérité et réconciliation et de la Commission Vérité et amitié créée par l'Indonésie et le Timor-Leste, y compris une aide sur le plan de la diffusion des lois qui ont été adoptées, ainsi qu'une aide technique à la nouvelle institution et une formation de son personnel
 - Surveillance de la situation des droits de l'homme et de la réaction des autorités face aux allégations de violations, au moyen de visites dans les commissariats, les tribunaux, les prisons, les hôpitaux, les villages, du suivi des reportages dans les médias, de rencontres avec les acteurs de la société civile et d'entretiens avec les victimes et les témoins. Suivi de la situation des groupes vulnérables, y compris les détenus, les mineurs, les femmes et les enfants
 - Organisation de 4 séances de formation de formateurs à l'intention des enseignants relevant du Ministère de l'éducation afin qu'ils intègrent des messages, des principes et des normes en matière de droits de l'homme dans leurs leçons quotidiennes, pour les classes allant de la cinquième à la troisième
 - Appui à la Commission nationale des droits de l'enfant et poursuite de la sensibilisation de l'opinion à la loi contre la violence familiale et du suivi de ladite loi
 - Aide au Bureau du Procureur général lui permettant de mener à bien les 396 enquêtes sur de graves violations des droits de l'homme commises en 1999
 - Fourniture d'un appui dans le domaine de l'information afin de promouvoir la compréhension et de sensibiliser l'opinion et les médias aux droits de l'homme grâce à la production et à la diffusion de 24 photos, à 1 exposition photographique, à 2 articles, 10 000 affiches, 3 000 dépliants, 300 casquettes, un message d'utilité publique, 20 activités de sensibilisation, 2 communiqués de presse et 1 point de presse
-

Facteurs externes : La stabilité politique et sociale et la sécurité seront maintenues, ce qui permettra d'organiser les prochaines élections dans le pays, de renforcer le secteur de la justice et d'aider le Gouvernement à enquêter sur les crimes graves.

Les autorités nationales feront les progrès nécessaires sur la question de la présence de membres non certifiés au sein de la Police nationale du Timor-Leste et doteront cette dernière des ressources logistiques et humaines nécessaires. Les prestations de la Police nationale continueront de s'améliorer grâce au rôle de supervision et de conseil que jouera la Police de la MINUT et les forces internationales de sécurité continueront d'être présentes.

Le Gouvernement continuera d'être réceptif à la promotion des droits de l'homme et à la réforme du secteur de la sécurité.

Le commandement de la Police nationale et des Forces de défense du Timor-Leste s'engagera à institutionnaliser la formation de leurs membres respectifs aux droits de l'homme.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (secteur de la sécurité et état de droit)

<i>Catégorie</i>										Total
<i>I. Observateurs militaires</i>										
Effectif approuvé 2010/11										34
Effectif proposé 2011/12										34
Variation nette										–
<i>II. Contingents</i>										
Effectif approuvé 2010/11										–
Effectif proposé 2011/12										–
Variation nette										–
<i>III. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2010/11										1 045
Effectif proposé 2011/12										790
Variation nette										(255)
<i>IV. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2010/11										560
Effectif proposé 2011/12										490
Variation nette										(70)
<i>V. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	Total partiel				Total
Section de l'appui au secteur de la sécurité										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	9	2	1	12	4	–		16
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	7	2	1	10	8	–		18
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	4	–		2

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Droits de l'homme et Bureau de la justice transitionnelle										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	6	7	2	16	29	4	49	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	6	7	2	16	29	4	49	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Équipe chargée d'enquêter sur les crimes graves										
Nombre de postes approuvés 2010/11 ^a	–	–	3	20	4	27	32	–	59	
Nombre de postes proposés 2011/12 ^a	–	–	3	19	4	26	32	–	58	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	
Bureau du Chef de la police										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	3	10	15	2	30	397	–	427	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	3	10	15	1	29	387	–	416	
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(10)	–	(11)	
Bureau de l'Officier de liaison en chef										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	1	2	9	–	11	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	–	1	2	9	–	11	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel, personnel civil										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	4	29	44	10	87	471	4	562	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	4	27	43	9	83	465	4	552	
Variation nette	–	–	(2)	(1)	(1)	(4)	(6)	–	(10)	
Total (I à V)										
Nombre de postes approuvés 2010/11									2 201	
Nombre de postes proposés 2011/12									1 866	
Variation nette									(335)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 1 poste P-5, de 1 poste P-4 et de 1 poste P-3; transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 6 postes (suppression de 10 postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national; création de 4 postes d'administrateur recrutés sur le plan national; création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national par la conversion de 1 poste du Service mobile; réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre intégré de formation du personnel des missions)

Section de l'appui au secteur de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste P-5 et de 1 poste P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (création de 4 postes d'administrateur recrutés sur le plan national)

40. La Mission propose de supprimer un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (hors classe) P-5 et un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité P-4, la section devant achever son examen du secteur de la sécurité et l'élaboration de programmes de réforme, conformément aux priorités des autorités nationales axées sur la définition précise des rôles et des attributions des membres de la police et de l'armée. La décision de supprimer deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, neutralisée par la création de quatre postes d'administrateur recrutés sur le plan national, permettrait de faciliter grandement la transition, non seulement sur le plan des compétences mais aussi pour ce qui est d'assurer la continuité des activités au-delà de l'exercice. À l'heure actuelle, les priorités de la section sont la réforme de l'armée et de la défense, la police et la sécurité publique et d'autres questions intersectorielles ou de sécurité. La création de deux postes supplémentaires d'administrateur recrutés sur le plan national est nécessaire à la poursuite de la réforme du secteur de la sécurité au-delà de 2011/12, la section ne comprenant à l'heure actuelle que trois administrateurs recrutés sur le plan national. Le personnel supplémentaire permettrait de renforcer les capacités et d'aider la section à couvrir des domaines importants de la réforme du secteur de la sécurité dans les institutions clefs.

Équipe chargée d'enquêter sur les crimes graves

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

41. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel déployé sur le terrain, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3).

Bureau du Chef de la police

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 10 postes (suppression de 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre intégré de formation du personnel des missions neutralisée par la conversion de 1 poste d'agent du service mobile)

42. Du fait que le nombre de membres de la Police des Nations Unies a diminué pour passer de 1 045 à 790, le Bureau du Chef de la police propose de supprimer 10 postes d'agent des services généraux (assistants aux services linguistiques), de réaffecter 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Centre intégré de formation du personnel des missions rattaché au Bureau du Chef des services administratifs.

43. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer un poste d'assistant chargé du courrier du service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Composante 3 : gouvernance, justice, développement et coordination des activités humanitaires

44. Pendant l'exercice budgétaire, la MINUT continuera d'appuyer la participation des citoyens aux processus politiques et l'interaction avec les responsables gouvernementaux. La MINUT soutiendra également les efforts de renforcement des institutions et des processus de contrôle et de responsabilisation, dont le Parlement national, le système de lutte contre la corruption, une société civile dynamique et les médias.

45. Conformément à la demande du Gouvernement, la Mission fournira un soutien aux élections nationales de 2012 (élection présidentielle et élections parlementaires) et veillera, ensuite, à la transition pour qu'elle s'effectue sans heurt que la paix et la stabilité à long terme soient assurées.

46. La Mission continuera d'améliorer l'organisation de la fonction publique et s'attachera à renforcer les capacités de l'administration en ce qui concerne la supervision et l'exécution de la réforme de la fonction publique au moyen d'un programme plus systématique de gestion du changement, d'une meilleure planification et d'un meilleur contrôle, de systèmes d'évaluation et d'informations permettant de garantir l'élaboration de politiques reposant sur la connaissance des faits. La MINUT continuera en outre d'appuyer la gouvernance locale et les efforts de décentralisation.

47. La MINUT poursuivra ses efforts pour renforcer le secteur de la justice et fournir aux acteurs principaux du système de justice une aide et des conseils juridiques se rapportant en particulier à la justice pour les femmes et les mineurs et aux services correctionnels. La MINUT aidera les autorités timoraises à mettre en œuvre le Plan stratégique du Gouvernement timorais relatif au secteur de la justice, en tenant compte des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins. L'accent sera mis tout particulièrement sur la formulation d'une approche concertée du développement du secteur de la justice, en collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il s'agira notamment de procéder à une évaluation de la nécessité de renforcer les mécanismes de responsabilisation, de renforcer la prise en main de l'appareil judiciaire par les Timorais et d'améliorer les capacités nationales dans le domaine de la justice.

48. En étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec les principaux partenaires de développement du Gouvernement, la Mission continuera d'étudier les facteurs socioéconomiques essentiels susceptibles d'avoir des répercussions sur la paix et la stabilité du Timor-Leste, tels que la réduction de la pauvreté et le développement humain et une croissance économique équitable et partagée, mettant l'accent sur le développement rural, l'emploi des jeunes, l'égalité des sexes, les politiques macroéconomiques susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le développement du secteur privé, l'utilisation judicieuse des recettes pétrolières et le développement du secteur non pétrolier de l'économie, ainsi que la gouvernance économique et le développement financier.

49. La Mission, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires de développement, fournira des conseils sur les politiques à suivre et des avis techniques au Gouvernement et aux institutions concernées, mettant l'accent sur la gouvernance, le renforcement du système judiciaire et la promotion de la paix et de la stabilité, en ce qui concerne la réalisation du Plan stratégique de développement. Comme la formulation des priorités du Gouvernement sera de plus en plus assujettie au Plan stratégique de développement, la MINUT, en collaboration avec la Banque mondiale, continuera d'appuyer le programme de priorités nationales pour 2011/12 en mettant en place un système de planification pluriannuelle. Le programme continuera d'être une instance de coordination interministérielle et d'assistance concertée de la part des partenaires de développement. La Mission fournira également un appui au Comité directeur national des objectifs du Millénaire pour le développement. La MINUT s'attachera à renforcer les capacités nationales en vue d'un transfert progressif des fonctions d'appui au Gouvernement, aux entités des Nations Unies ou aux partenaires de développement bilatéraux ou multilatéraux.

50. S'agissant des affaires humanitaires, la Mission s'attachera à soutenir le Gouvernement dans ses efforts visant à renforcer ses propres capacités humaines de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. En outre, la Mission veillera à ce qu'il existe un cadre législatif fonctionnel pour les interventions en cas de catastrophe. La Mission poursuivra également son action pour aider le Bureau du Coordonnateur résident à organiser la préparation aux catastrophes et les interventions humanitaires en élaborant des plans d'urgence.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Progrès vers la mise en place d'institutions gouvernementales démocratiques et viables au Timor-Leste

3.1.1 Le Secrétariat technique d'administration électorale et la Commission électorale nationale sont mieux à même de planifier, d'organiser et de superviser les élections nationales ainsi que toutes les opérations électorales y afférentes, telles que l'inscription des électeurs, les règles relatives à la vérification et à la contestation et les campagnes d'instruction civique et d'éducation des électeurs.

3.1.2 Des progrès sont enregistrés pour ce qui est de la capacité du Parlement de renforcer et d'exercer ses fonctions constitutionnelles de supervision et de représentation au moyen de la réalisation du Plan stratégique, et de participer aux forums sur la gouvernance démocratique et à la prise de mesures visant à renforcer la transparence du Gouvernement et son obligation de rendre des comptes.

3.1.3 Le Forum sur la gouvernance démocratique est créé pour faciliter un débat et un dialogue éclairés sur tous les aspects de la démocratie afin d'accroître la tolérance et la participation des citoyens.

3.1.4 Des textes de loi sur les médias sont promulgués et un mécanisme d'autoréglementation est mis en place; le cadre législatif pour la société civile est examiné et des dispositifs favorisant la participation de la société civile sont institutionnalisés, visant en particulier son engagement auprès des institutions publiques.

3.1.5 L'administration des districts renforce l'exécution et l'administration des programmes des ministères d'exécution et des projets de développement locaux, y compris la fourniture de services préalable à la création de municipalités.

3.1.6 La fonction publique est organisée de façon plus efficace et répond mieux aux attentes, garantissant ainsi une meilleure prestation des services de base.

3.1.7 Conformément à la Constitution, une cour des comptes est instituée et commence à fonctionner. Les fonctions des institutions de lutte contre la corruption sont harmonisées pour éliminer les lacunes et les chevauchements fonctionnels.

Produits

- Fourniture d'un appui et de conseils à la Commission électorale nationale et au Secrétariat technique d'administration électorale sur le Code électoral
- Fourniture d'un appui et de conseils concernant l'élaboration et le déroulement de campagnes de sensibilisation dans le domaine de l'éducation des électeurs et de l'instruction civique, mettant l'accent sur les stratégies d'autonomisation des femmes, les jeunes et les nouveaux électeurs
- Fourniture d'un appui et de conseils aux 9 comités du Parlement national concernant l'organisation et le fonctionnement de groupes de discussion, les consultations nationales portant sur des domaines tels que le constitutionalisme, la responsabilisation et la transparence et la création d'un mécanisme d'établissement des rapports destiné au Parlement, axé sur les capacités, les forces et les faiblesses de ce dernier et visant à garantir son rôle de supervision et de contrôle

- Officialisation du Forum de la gouvernance démocratique au sein d'une organisation nationale afin de favoriser un dialogue mensuel sur les questions de gouvernance démocratique et création d'un institut national de la gouvernance démocratique devant encourager un dialogue éclairé sur les questions de gouvernance entre les citoyens et les institutions de l'État
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques concernant la promulgation de lois relatives aux médias et à la société civile, y compris la révision du décret-loi sur les organismes à but non lucratif, les projets de loi sur la liberté de l'information, les médias, le conseil des médias, la radio communautaire et les journalistes, ainsi que de conseils sur l'élaboration et la mise en place d'un code pour les journalistes et d'un dispositif d'autoréglementation destiné aux acteurs des médias
- Fourniture d'un appui au fonctionnement du Comité consultatif des organisations de la société civile des Nations Unies en tant que mécanisme de participation qui pourrait également être utilisé avec les institutions publiques, ainsi que de conseils sur la création d'associations professionnelles jouant un rôle essentiel dans la société civile
- Réunions de liaison mensuelles avec des membres du Gouvernement pour stimuler leur appui aux radios communautaires, création d'un institut de formation des journalistes et mise en œuvre effective de la stratégie de communication avec les citoyens
- Fourniture de conseils techniques au Gouvernement pour la promulgation de lois portant création des municipalités, la planification, l'exécution et le suivi du programme de développement local et le renforcement des capacités techniques et administratives au sein des districts et sous-districts et des conseils de village (*suco*)
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques pour renforcer les capacités institutionnelles de la Commission de la fonction publique et de l'Institut national d'administration publique et les aider à s'acquitter de leur mandat, ainsi que de conseils et d'un appui technique aux mécanismes associant les citoyens à la réforme de la prestation des services publics de manière à améliorer l'efficacité et la responsabilisation sociale de ces derniers et à améliorer la culture organisationnelle au sein de la fonction publique, élément clef de la réforme de la fonction publique
- Promotion de la coopération entre les institutions nationales de lutte contre la corruption grâce à une identification de leurs fonctions communes et à la promotion d'échanges visant à prévenir tout éventuel conflit de compétence ou d'acquisition de ressources ou à éviter qu'elles ne se soustraient à leurs responsabilités ainsi qu'entre les partenaires de développement internationaux au Timor-Leste par le biais de l'établissement des objectifs communs qu'ils poursuivent et des activités parallèles qu'ils mènent afin de réduire le risque de voir un appui externe être source de confusion au niveau des dispositions législatives et des fonctions des institutions de lutte contre la corruption
- Promotion de l'intégration du Timor-Leste aux réseaux régionaux et internationaux de lutte contre la corruption qui facilitent la détection de la corruption et du blanchiment d'argent, en coopérant aux enquêtes transfrontières, en recouvrant les avoirs et en appliquant la Convention des Nations Unies contre la corruption, et prestation de conseils sur le choix d'une formation adaptée aux besoins des institutions de lutte contre la corruption
- Fourniture d'un appui et de conseils concernant les activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'information et des médias en facilitant la participation des partenaires des médias locaux aux activités de formation en cours d'emploi destinées au personnel national du Bureau de la communication et de l'information. Prestation de conseils aux médias timorais sur le renforcement de leurs capacités, en vue de renforcer le rôle qu'ils jouent en faveur de la consolidation de la démocratie, et sur leur participation, selon qu'il convient, à d'autres activités de développement des médias au Timor-Leste

- Promotion de la sensibilisation aux progrès réalisés pour ce qui est de l'amélioration de la gouvernance démocratique au moyen notamment de 2 articles de presse, 8 000 affiches, 2 000 cartes postales, 400 dépliantes, 400 t-shirts, 2 500 prospectus, 250 casquettes, 24 photographies, 1 communiqué de presse, 1 conférence de presse et 6 manifestations de sensibilisation de l'opinion

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Renforcement des capacités du secteur de la justice au Timor-Leste

3.2.1 Le Gouvernement timorais progresse dans l'application de textes fondamentaux tels que le Code pénal, la loi sur la violence familiale, le Code civil et la loi sur la propriété initiale des biens fonciers et immobiliers.

3.2.2 Le Gouvernement met en œuvre le Plan stratégique relatif au secteur de la justice ainsi que les recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins, y compris les programmes de réinsertion pour renforcer le système carcéral.

3.2.3 Le nombre d'affaires traitées, surtout celles qui ont des incidences sur la stabilité sociale, augmente progressivement et le nombre d'affaires en souffrance diminue globalement.

3.2.4 Les conseils supérieurs de la magistrature, du Parquet et de la défense publique deviennent peu à peu des mécanismes effectivement responsables en appliquant leur code de conduite.

3.2.5 Le Gouvernement renforce les mécanismes de coordination des acteurs du secteur de la justice, y compris les bailleurs de fonds.

3.2.6 Meilleure sensibilisation aux problèmes de violence sexuelle se traduisant par une augmentation du nombre de cas de violence sexuelle et de violence domestique signalés à la police et entraînant la poursuite de leurs auteurs, y compris compilation de statistiques sur la criminalité ventilées par sexe

Produits

- Prestation de conseils au Bureau du Procureur général dans le cadre d'initiatives visant à aider les services chargés des poursuites judiciaires à réduire le nombre d'affaires en souffrance, notamment d'activités visant à renforcer la coopération entre lesdits services et la police
- Fourniture d'un appui constant visant à faciliter l'application des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins dans le cadre du Plan stratégique relatif au secteur de la justice, au moyen d'une assistance technique, de la coordination stratégique et d'évaluations périodiques
- Coordination stratégique dans le cadre d'activités de facilitation et de prestation de conseils dans les domaines technique et juridique et celui des services correctionnels au groupe de travail sur la justice, composé de représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, du Forum informel sur la justice et du Groupe de travail sur les priorités nationales (accès à la justice)

- Facilitation de la contribution des parties prenantes en ce qui concerne les questions juridiques de fond et celles qui ont trait aux services correctionnels au moyen d'évaluations détaillées, d'analyses, de recommandations et de conseils aux hauts fonctionnaires et responsables gouvernementaux
- Prestation de conseils au Gouvernement sur l'application des lois essentielles, y compris le projet de loi sur la justice pour mineurs, la loi sur la violence domestique et le régime juridique de lutte contre la corruption, mise en place d'une formation spécialisée à l'intention des acteurs du système judiciaire dans le but de renforcer les capacités nationales et fourniture d'un appui constant au Comité des femmes de l'Associaaun Advogado Timor Leste (Association des avocats du Timor-Leste), visant à accroître le nombre de femmes participant aux activités du Centre de formation juridique
- Prestation de conseils sur les questions portant sur la justice pour les femmes et les services correctionnels, y compris la conception et la mise en œuvre de programmes de réinsertion sociale, et sur la poursuite de l'élaboration et de l'application d'un cadre juridique sur le droit coutumier définissant les liens entre les mécanismes de justice traditionnelle et le système formel de justice
- Prestation de conseils techniques à la Commission de lutte contre la corruption et au mécanisme juridique coordonné de lutte contre la corruption et activités d'encadrement. Prestation d'un appui à la création d'une cour des comptes et à l'analyse des progrès accomplis par le pays dans l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption
- Fourniture de conseils techniques aux institutions judiciaires à l'appui de la réforme juridique et institutionnelle en cours, y compris analyse de la réglementation des hauts conseils de la magistrature, des parquets et des systèmes d'aide juridique
- Fourniture d'un appui au Ministère de la justice pour l'aider à adapter les lois essentielles à la société et diffuser les principes fondamentaux du système de justice formel moyennant l'élaboration et la mise sur pied de campagnes de sensibilisation nationale et l'organisation de manifestations locales faisant appel à la participation de la société civile afin de mieux faire connaître les questions juridiques et favoriser la prévention du crime, en mettant l'accent sur la justice pour les femmes et les mineurs et les services correctionnels
- Fourniture d'un appui dans le domaine de l'information pour appuyer le renforcement des capacités du secteur de la justice et mieux faire connaître le secteur de la justice au public et aux médias au moyen notamment de 10 émissions de radio, 5 entretiens, 2 articles, 8 000 affiches, 2 500 prospectus, 24 photographies et 6 manifestations de sensibilisation au niveau local

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.3 Progrès réalisés aux niveaux de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique équitable et durable

3.3.1 Le Gouvernement établit des modalités et des mécanismes efficaces en ce qui concerne la réalisation et le suivi du Plan de développement stratégique national, en coordination avec les partenaires de développement, en poursuivant ou en adaptant le Programme de priorités nationales pour qu'il soit de plus en plus pris en main par le pays.

3.3.2 Mise en œuvre du plan de développement stratégique national pertinent et des politiques socioéconomiques connexes, en mettant notamment l'accent sur les progrès permettant une croissance économique durable et équitable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

3.3.3 Le Gouvernement s'efforce de régler les problèmes socioéconomiques qui peuvent avoir des incidences négatives sur la paix et la stabilité, tels qu'une croissance économique inégale, le chômage (en particulier celui des jeunes) et le manque d'accès aux services de base.

3.3.4 Le Gouvernement utilise les recettes du pétrole et du gaz de façon judicieuse et élabore et applique des mesures visant à renforcer la gouvernance économique.

Produits

- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, prestation de conseils au Gouvernement, lors de réunions trimestrielles, sur la mise en œuvre opérationnelle du Plan de développement stratégique national (2011-2030) mettant particulièrement l'accent sur une croissance durable et équitable et conforme aux objectifs du Millénaire pour le développement
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec les partenaires de développement, prestation, chaque semestre, de conseils au Gouvernement portant sur une utilisation judicieuse et efficace des recettes du pétrole et du gaz
- Prestation de conseils, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et en consultation avec les partenaires de développement, en vue de renforcer le cadre de gouvernance économique
- Suivi des facteurs socioéconomiques, tels que le fossé entre zones rurales et zones urbaines, l'inflation, le chômage des jeunes, l'exécution du budget, les infrastructures et la mise en valeur des ressources institutionnelles et humaines, susceptibles d'avoir des incidences sur la paix et la sécurité, et prestation de conseils au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne ces facteurs
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, prestation de conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions trimestrielles ou mensuelles, sur les politiques socioéconomiques qui favorisent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Fourniture de conseils et d'appui au secrétariat chargé des priorités nationales en vue de l'organisation de réunions trimestrielles avec les partenaires de développement et de réunions de haut niveau pour un dialogue stratégique sur la mise en œuvre du Plan de développement stratégique national; prestation de services de secrétariat à au moins une réunion trimestrielle de chacun des groupes de travail sur les priorités nationales aux travaux desquels l'ONU participe sur le plan stratégique et pour lesquels elle joue un rôle de coordination (développement rural, mise en valeur des ressources humaines, justice)
- Fourniture d'un appui aux réunions du Comité directeur national des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne les préparatifs techniques des réunions, la documentation et le suivi au moyen d'activités de sensibilisation dans les ministères d'exécution (1 réunion au moins tous les 6 mois) et la prise en compte des indicateurs essentiels des objectifs du Millénaire dans les priorités nationales
- Fourniture d'un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan global de sensibilisation aux priorités nationales à 5 ministères par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales implantées dans les districts et diffusion trimestrielle d'informations relatives aux priorités nationales dans les 5 centres régionaux du Timor-Leste

- Fourniture d'un appui dans le domaine de l'information pour faire mieux connaître au public et aux médias les activités menées par le Gouvernement pour lutter contre la pauvreté, y compris les principales activités de l'équipe de pays des Nations Unies et les progrès d'ensemble dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, au moyen de 4 émissions de radio, 2 articles, 8 000 affiches, 2 500 prospectus, 48 photographies, 4 communiqués de presse et 6 manifestations de sensibilisation au niveau local

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Renforcement de la capacité de fournir des secours et une aide au relèvement aux groupes vulnérables et aux populations ayant besoin d'une assistance d'urgence au Timor-Leste

3.4.1 Le Gouvernement a mis en place un cadre juridique précis qui lui permet de créer des structures efficaces de gestion des catastrophes.

3.4.2 Le Gouvernement élabore et met à jour des plans d'urgence, qui s'harmonisent avec ceux des organismes humanitaires internationaux.

3.4.3 En cas de crise, le Gouvernement est en mesure de coordonner les interventions et de fournir une assistance humanitaire aux populations touchées.

Produits

- En coordination avec le PNUD, prestation de conseils au Gouvernement, en particulier au Vice-Premier Ministre des affaires sociales et au Ministère de la solidarité sociale, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de gestion des catastrophes bien conçu
- En coordination avec le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations, fourniture d'un appui au Gouvernement, en particulier à la Direction nationale de la gestion des catastrophes, afin de renforcer ses capacités d'intervention en cas de catastrophe
- Coordination de l'élaboration du plan d'urgence du Comité directeur interorganisations concernant l'intervention internationale en cas de catastrophe et sa coordination
- Fourniture d'un appui dans le domaine de l'information pour sensibiliser les collectivités et la société civile aux systèmes d'intervention en cas de catastrophe grâce à 2 articles, 8 000 affiches, 2 500 prospectus et 6 manifestations de sensibilisation au niveau local

Facteurs externes : La situation politique et les conditions de sécurité ne changeront guère et le Gouvernement continuera de favoriser une culture de gouvernance démocratique, notamment en adoptant et mettant en œuvre des politiques et des lois ayant trait aux élections, à la réforme du secteur public, aux médias, à la décentralisation et en prenant d'autres initiatives en la matière, telles que la création d'un centre de gouvernance démocratique.

Le Parlement national continuera de rédiger et d'adopter la législation nécessaire.

Le Gouvernement montrera qu'il a à cœur de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, d'aligner le budget sur les priorités nationales et de fournir aux institutions chargées des interventions d'urgence les ressources humaines et financières qui leur permettront de mener à bien leur mandat.

Le Gouvernement s'attachera au renforcement du secteur de la justice.

Le Gouvernement met la dernière main au Plan de développement stratégique national et l'adopte et les capacités humaines et institutionnelles sont suffisantes pour que le Plan soit mis en œuvre.

L'équipe de pays des Nations Unies maintiendra ses effectifs pour pouvoir garantir les niveaux actuels d'appui grâce à l'apport continu de ressources financières de la part des partenaires internationaux.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (Gouvernance, développement et coordination des opérations humanitaires)

I. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	10	2	5	18	15	3	36
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	10	2	5	18	15	3	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	–	–	–	2	–	2	3	33	38
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	–	–	–	3	–	3	10	62	75
Variation nette	–	–	–	1	–	1	7	29	37
Total partiel									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	10	4	5	20	18	36	74
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	10	5	5	21	25	65	111
Variation nette	–	–	–	1	–	1	7	29	37
Groupe des affaires humanitaires									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'égalité des sexes									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de l'appui à l'administration de la justice									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	5	–	1	6	4	–	10
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	5	–	–	5	5	1	11
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	1	1
Total I									
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	17	5	6	29	25	37	91
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	17	6	5	29	33	67	129
Variation nette	–	–	–	1	(1)	–	8	30	38

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : aucun changement (création de 1 poste P-3 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions); transformation de 1 poste du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 8 postes (création de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions); création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national suite à la transformation d'un poste du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 30 postes (création de 30 postes de Volontaire des Nations Unies)

Bureau de l'appui à la gouvernance démocratique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste [création de 1 poste P-3 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)];

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes [création de 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)]

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 29 postes (création de 29 postes provisoires de Volontaires des Nations Unies)

51. La Mission propose de créer à titre temporaire 1 poste P-3 de conseiller juridique spécialiste des élections, 5 postes d'administrateur recruté sur le plan national (1 fonctionnaire de l'information, 1 traducteur et 3 spécialistes de l'administration des districts), 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 chauffeur et 1 assistant administratif) et 29 postes de Volontaire des Nations Unies pour accroître l'effectif de l'Équipe de l'appui électoral des Nations Unies de manière à faciliter les élections présidentielle et parlementaires prévues pour 2012. Le Secrétariat technique d'administration électorale et la Commission électorale nationale, qui représentent les deux principaux organes d'administration des élections du Gouvernement timorais, ont demandé des renforts qui s'étendraient aux 13 districts et s'ajouteraient aux 38 emplois de temporaire qui ont été approuvés au titre du budget 2009/10 pour l'appui aux élections. Les emplois additionnels concerneraient les bureaux des organes d'administration électorale et renforceraient l'assistance dans les domaines suivants : appui juridique, logistique, opérations, contrôle, administration des élections, éducation civique et électorale et diffusion des informations. Bien que les capacités institutionnelles du Secrétariat technique d'administration électorale et de la Commission électorale nationale se soient encore améliorées, il s'avère que la tenue d'élections présidentielle et parlementaires nécessitera un appui technique important.

Section de l'appui à l'administration de la justice

Personnel recruté sur le plan international : Diminution de 1 poste (transformation de 1 poste du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national suite à la transformation de 1 poste du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste (création de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

52. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi hors Siège, il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (agent du Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

53. La Mission propose que soit créé un poste de Volontaire des Nations Unies pour un spécialiste des affaires judiciaires adjoint de 1^{re} classe, dont les services permettraient à la section d'aider de façon efficace les autorités timoraises à appliquer des recommandations issues de l'évaluation exhaustive et indépendante des besoins et du Plan stratégique du Gouvernement pour le secteur de la justice. L'application de lois essentielles et les activités de sensibilisation connexes (notamment dans les districts) devraient entraîner un accroissement sensible du volume de travail. En outre, le système intégré de gestion des affaires criminelles devenant opérationnel, les données ventilées qui en résulteront devront être compilées et les statistiques sur les tribunaux et sur la criminalité analysées. Les activités de formation pour satisfaire une demande croissante en matière de formation spécialisée permettant le renforcement des capacités nationales et fournira un spécialiste des affaires judiciaires (adjoint de 1^{re} classe) mènera également un appui supplémentaire en ce qui concerne le suivi de la situation dans les trois tribunaux de district situés en dehors de Dili dans le contexte de la décentralisation progressive du secteur de la justice.

Composante 4 : appui

54. Au cours de l'exercice considéré, la composante appui permettra de dispenser des services efficaces et rationnels sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité, afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat en améliorant les services et réalisant des gains d'efficacité. Un appui sera fourni à 34 observateurs militaires, 790 membres de la Police des Nations Unies, 490 membres d'unités de police constituées, ainsi qu'à 428 fonctionnaires internationaux, 1 021 agents recrutés sur le plan national et 211 Volontaires des Nations Unies. Tous les domaines de l'appui seront couverts : programmes de déontologie et discipline et de sensibilisation au VIH/sida, administration du personnel, soins médicaux, formation à la gestion et aux technologies des communications, programmes de renforcement des capacités visant à faciliter l'intégration du personnel recruté sur le plan national dans les secteurs public et privé après le retrait de la MINUT, entretien de bâtiments à usage de bureaux ou de logements, informatique et transmissions, transports terrestres et aériens – avec capacités de recherche et de sauvetage 24 heures sur 24 et d'évacuation sanitaire aérienne –, opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement et fourniture

de services de sécurité dans toute la zone de la Mission. Un appui sera également fourni lors des élections présidentielle et parlementaires de 2012, tandis que la section des transports sera réorganisée de telle sorte que la phase de transition de la Mission puisse se dérouler dans les conditions voulues. Au nombre des activités qui seront entreprises à cette fin, on citera la préparation de véhicules en prévision des élections, l'expédition ultérieure de matériel à d'autres missions ou son passage par profits et pertes et le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national s'agissant des différents aspects techniques des opérations de transport.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.1 Fourniture à la Mission d'un soutien logistique et administratif et d'un appui en matière de sécurité efficaces et rationnels

4.1.1 Application intégrale des normes minimales de sécurité opérationnelle

Produits
Amélioration des services

- Mise en œuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tous les fonctionnaires de la MINUT remplissant les conditions requises (personnel civil recruté sur le plan international, Volontaires des Nations Unies, Police des Nations Unies et observateurs militaires des Nations Unies), afin que tous les membres du personnel choisissent un domicile qui soit totalement conforme à ces normes
- Mise en œuvre de programmes et de mesures écologiques (réglage des climatiseurs à des températures raisonnables dans les bureaux; extinction des lumières, de la climatisation et d'autres appareils électriques après le travail; impression recto verso; et recyclage du papier utilisé et des articles en matière plastique)
- Mise sur pied d'un groupe de travail devant préparer la liquidation de la Mission, chargé de donner aux responsables de la Mission des conseils relatifs aux opérations de liquidation

Contingents, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 1 314 militaires et policiers (dont 34 observateurs militaires), 790 policiers des Nations Unies et 490 membres d'unités de police constituées
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome pour les unités de police constituées
- Entreposage et distribution, chaque mois, de 41 tonnes de rations alimentaires, soit 24 000 rations de combat et 172 500 litres (115 000 bouteilles) d'eau, destinés aux membres des unités de police constituées (y compris ceux qui sont chargés d'assurer des gardes) stationnées en 6 lieux différents
- Administration des contrats d'un effectif moyen de 1 660 civils (dont 79 occupant des emplois de temporaire), à savoir 428 fonctionnaires internationaux, 1 021 agents recrutés sur le plan national (dont 93 administrateurs) et 211 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme sur la déontologie et la discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire, civil et policier, qui comprend des activités de formation, de prévention et de contrôle et l'application de mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation de 6 camps d'unités de police constituées et d'observateurs militaires, de 56 locaux de la Police des Nations Unies et de 17 centres accueillant du personnel civil répartis sur 80 sites

- Services d'assainissement pour tous les locaux, y compris l'évacuation des eaux usées et la collecte et l'élimination des déchets
- Exploitation et entretien de 2 stations de traitement des eaux sur 2 sites
- Exploitation et entretien de 154 groupes électrogènes appartenant aux Nations Unies et de 20 groupes électrogènes appartenant aux contingents répartis sur 80 différents sites
- Entreposage et distribution de 4,1 millions de litres de carburant , d'huile et de lubrifiants pour les groupes électrogènes
- Entretien et réparation de 1 installation aéroportuaire à Dili
- Entretien de 69 héliports situés sur 69 sites ainsi que de 1 piste de décollage et d'atterrissage située dans une zone relevant des autorités du Timor-Leste

Transports routiers

- Exploitation et entretien de 826 véhicules appartenant aux Nations Unies (dont 6 remorques et 1 lot de matériel pour le service au sol des aérodromes) dans 5 ateliers (1 à Dili et 4 en province)
- Entreposage et distribution de 1,975 million de litres de carburant , d'huile et de lubrifiants destinés aux véhicules de transport routier
- Exploitation d'un service de navette quotidien, à raison de 6 jours par semaine, à l'intention d'un effectif moyen de 300 membres du personnel des Nations Unies par jour, entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail dans la zone de la Mission
- Organisation, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission autorisé à conduire des véhicules appartenant aux Nations Unies, d'une campagne annuelle visant à sensibiliser les conducteurs à la sécurité routière

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 2 avions et de 4 hélicoptères dans la zone de la Mission, à l'aéroport de Dili, notamment la conduite d'opérations de recherche et de sauvetage ainsi que d'évacuation sanitaire aérienne
- Distribution de 1,39 million de litres de carburant d'aviation

Transmissions

- Exploitation et entretien d'un réseau composé de 1 station terrienne satellite principale à Dili, reliée à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Siège de l'ONU à New York et à 13 sites reculés dans la zone de la Mission, et de 42 liaisons hertziennes, qui permet d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données
- Exploitation et entretien d'un réseau de communications radio bidirectionnel à très haute fréquence (VHF) et à haute fréquence (HF), composé de 86 répéteurs (VHF), de 106 stations fixes (VHF), de 67 stations fixes (HF), de 1 137 radios mobiles (VHF) et de 445 radios mobiles (HF) et postes de radio portatifs
- Exploitation et entretien d'un réseau téléphonique permettant de transférer automatiquement les appels dans toute la zone de la Mission (quelque 1 500 postes téléphoniques)
- Exploitation et entretien de 1 système de télécommunication mobile déployable
- Gestion de 1 installation de production radiophonique

Informatique

- Gestion de réseaux locaux, de 84 serveurs, 1 637 ordinateurs de bureau, 511 ordinateurs portatifs, 337 imprimantes et 95 numériseurs et scanners répartis sur différents sites dans la zone de la Mission, qui sont reliés entre eux et connectés au réseau longue portée de l'ONU ainsi qu'à Internet
- Gestion de 5 réseaux sans fil
- Gestion de quelque 2 500 comptes utilisateur et 2 500 comptes de messagerie électronique

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 1 unité médicale de niveau I+ sur 1 site et de 8 dispensaires sur 5 sites (4 dans les régions de Suai, Maliana, Baccau et Oecussi, 1 à Dili et 3 pour les unités de police constituées) pour l'ensemble du personnel de la Mission et d'autres organismes des Nations Unies
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission pour l'ensemble du personnel des Nations Unies, permettant notamment l'évacuation vers des hôpitaux de niveau III sur 2 sites
- Exploitation et entretien d'installations nécessaires aux services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels pour le VIH destinés à l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme de sensibilisation au VIH, y compris sous forme de sensibilisation par les pairs, pour tout le personnel de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de la Mission et des hautes personnalités en visite
- Évaluation de la sécurité des sites situés dans la zone de la Mission et notamment contrôle de la sécurité de tous les logements demandés
- Organisation de séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence destinées à l'ensemble du personnel de la Mission
- Formation en matière de sécurité et organisation d'exercices de base de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission

Contrôle des mouvements

- Déploiement, relève et rapatriement de 490 membres des unités de police constituées, de 34 observateurs militaires et de 790 membres de la Police des Nations Unies
- Mouvements de personnel et de marchandises dans la zone de la Mission

Facteurs externes : Les fournisseurs fourniront les biens et services prévus dans les contrats.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Équipe Déontologie et discipline									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	2	-	-	2	2	1	5
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	2	-	-	2	2	1	5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emplois de temporaire approuvés^b 2010/11									
Emplois de temporaire approuvés ^b 2010/11	-	-	1	1	1	3	-	-	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2011/12	-	-	-	1	1	2	-	-	2
Variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Total partiel									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	3	1	1	5	2	1	8
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	2	1	1	4	2	1	7
Variation nette	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	(1)
Groupe du VIH/sida									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	1	-	1	2	2	2	6
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	1	-	1	2	2	2	6
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de la sécurité^c									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	-	10	45	55	73	-	128
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	-	8	46	54	76	-	130
Variation nette	-	-	-	(2)	1	(1)	3	-	2
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Chef de l'appui à la Mission									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	1	3	5	7	16	12	3	31
Nombre de postes proposés 2011/12	-	1	3	4	6	14	9	3	26
Variation nette	-	-	-	(1)	(1)	(2)	(3)	-	(5)
Bureaux administratifs régionaux									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	-	4	4	8	4	-	12
Nombre de postes proposés 2011/12	-	-	-	3	3	6	5	-	11
Variation nette	-	-	-	(1)	(1)	(2)	1	-	(1)
Services administratifs									
Nombre de postes approuvés 2010/11	-	-	8	22	52	82	91	44	217

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	8	20	47	75	99	47	221	
Variation nette	–	–	–	(2)	(5)	(7)	8	3	4	
Services d'appui intégré										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	–	8	21	101	130	258	76	464	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	–	8	18	82	108	266	76	450	
Variation nette	–	–	–	(3)	(19)	(22)	8	–	(14)	
Total										
Nombre de postes approuvés 2010/11	–	1	23	63	211	298	442	126	866	
Nombre de postes proposés 2011/12	–	1	22	54	186	263	459	129	851	
Variation nette	–	–	1	9	(25)	(35)	17	3	(15)	

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Hors 7 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) du Département de la sûreté et de la sécurité, financés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'accords relatifs à la participation aux coûts.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 35 postes (suppression de 1 poste P-4, de 7 postes P-3, de 1 poste P-2 et de 12 postes d'agent du Service mobile; conversion de 14 postes d'agent du Service mobile en 14 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; reclassement à P-3 de 1 poste P-2, de 1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile et de 2 postes d'agent du Service mobile FS-5 en postes d'agent du Service mobile FS-6)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 17 postes (suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national; création de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; conversion de 14 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; réaffectation de 3 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (création de 3 postes de Volontaire des Nations Unies; réaffectation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste [suppression de 1 poste P-4 inscrit à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)]

55. Il est proposé de supprimer un poste P-4 de spécialiste de la déontologie et de la discipline inscrit à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions),

dans la mesure où ce poste est actuellement vacant et où l'Équipe est dotée d'effectifs suffisants pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 2 postes P-3; réaffectation de 1 poste P-3 du Bureau du Chef de la Division d'appui à la Mission; reclassement de 1 poste P-3 en 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (réaffectation de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national relevant du Bureau du Chef de l'appui à la Mission; suppression de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

56. Il est proposé de supprimer deux postes P-3 et un poste de spécialiste de la sécurité recruté sur le plan national, ainsi qu'un poste d'assistant de sécurité de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, qui sont vacants depuis très longtemps.

57. Par ailleurs, la Mission propose de réaffecter un poste P-3 (spécialiste de la sécurité incendie) et cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui auparavant relevaient du Bureau du Chef de l'appui à la Mission, de sorte que toutes les tâches liées à la prévention des incendies puissent être confiées à la Section de la sécurité qui est chargée de veiller au respect des normes de sécurité incendie dans la zone de la Mission. En outre, compte tenu des difficultés rencontrées pour recruter des candidats de la catégorie des administrateurs, il est proposé, une fois que les réaffectations susmentionnées auront eu lieu, de reclasser un poste de spécialiste de la sécurité incendie (P-3) en un poste d'agent du Service mobile. En effet, à trop attendre pour trouver un candidat de la catégorie des administrateurs qui convienne pour ce poste, on risque de laisser la section sans supervision ni encadrement et ainsi d'accroître les dangers liés aux incendies.

Division de l'appui à la Mission

Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile; réaffectation à la Section de la sécurité de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national; transfert à la Section de la sécurité de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; réaffectation de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national relevant de la Section de la gestion du matériel)

58. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile (assistant chargé de la sécurité incendie).

59. La Mission propose de transférer un poste de spécialiste de la sécurité incendie (P-3) et cinq postes d'assistants chargés de la sécurité incendie (relevant de la

catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national) à la Section de la sécurité, de façon à ce que toutes les tâches liées à la prévention des incendies incombent au service compétent.

60. À la suite d'un échange de lettres entre le Département de l'appui aux missions et les Volontaires des Nations Unies à Bonn, il a été convenu que le Bureau du Chef de l'appui à la Mission avait besoin de deux postes d'assistant administratif de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, pour offrir un soutien administratif au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies. Cet appui administratif avait auparavant pris la forme de postes prêtés par la Section de la gestion du matériel et par la Section du budget. Depuis lors, le poste prêté par la Section du budget a toutefois été supprimé. Il est proposé de réaffecter le poste prêté par la Section de la gestion du matériel au Bureau du Chef de l'appui à la Mission, et d'y créer un deuxième poste.

Bureaux administratifs régionaux

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste P-3; conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national obtenu par conversion de 1 poste d'agent du Service mobile)

61. La Mission propose de supprimer un poste de fonctionnaire d'administration (P-3), vacant depuis très longtemps au sein du Groupe d'administration régional du district de Baucau.

62. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de convertir un poste d'assistant administratif de la catégorie des agents du Service mobile, au Groupe d'administration régional du district de Baucau, en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Services administratifs

Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile; conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 5 postes (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national obtenu par conversion de 1 poste d'agent du Service mobile; réaffectation de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dont 2 proviendront du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, 1 du Bureau du Chef de la police et 1 du Bureau du Chef des services d'appui intégrés)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes (création de 3 postes de Volontaire des Nations Unies)

63. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste de traducteur de la catégorie des agents du Service mobile et de convertir un poste d'assistant à la formation de la catégorie des agents du Service mobile en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

64. À mesure que la Mission s'acheminera vers sa phase de liquidation, elle mettra de plus en plus l'accent, dans le cadre de sa stratégie de retrait, sur la formation des membres de son personnel recrutés sur le plan national. Elle s'emploiera notamment à dispenser à ces agents une formation qui leur permette d'acquérir les aptitudes dont ils auront besoin pour trouver un emploi et s'intégrer au secteur privé, une fois les opérations de liquidation achevées. Pour renforcer le Centre intégré de formation du personnel des missions, il est proposé de réaffecter deux postes d'assistant administratif de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, auparavant affectés au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, un poste d'assistant linguistique de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national auparavant affecté au Bureau du Chef de la police et un poste d'assistant administratif de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national auparavant affecté au Bureau du Chef des services d'appui intégré. Les titulaires de ces postes auront pour tâche d'aider à assurer la formation du personnel et de renforcer les capacités du Centre.

65. Outre la réaffectation de postes, la Mission propose de créer, au Centre intégré de formation du personnel des missions, trois nouveaux postes de professeur d'anglais dont les titulaires seront des Volontaires des Nations Unies. Trois Volontaires des Nations Unies sont actuellement chargés d'enseigner l'anglais à tous les agents recrutés sur le plan national, dans huit endroits différents. Ces trois professeurs sont secondés par quatre agents recrutés sur le plan national qui se trouvent dans les centres de formation régionaux mais ces effectifs ne sont pas suffisants pour assurer un enseignement efficace de l'anglais au personnel recruté sur le plan national dans 18 régions différentes du pays. En effet, pour pouvoir enseigner l'anglais régulièrement et obtenir des progrès constants, les professeurs et leurs assistants devraient se rendre fréquemment dans les régions. La création des trois nouveaux postes de professeur d'anglais leur faciliterait considérablement la tâche dans toutes les zones couvertes par la Mission, car elle leur permettrait de surmonter bon nombre des obstacles d'ordre logistique auxquels ils se heurtent en étant peu nombreux à dispenser une formation à un grand nombre de personnes se trouvant dans différents endroits. Ces renforts permettraient au Centre de formation du personnel des missions de se consacrer à des programmes de formation avancée (formation à la rédaction de rapports et de communications, etc.). Sans ces nouveaux postes, la Mission ne sera pas à même d'assurer un enseignement efficace de l'anglais à tous les membres de son personnel recruté sur le plan national, car cette formation restera limitée et nombreux sont ceux qui ne pourront y avoir accès.

Section des services généraux

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste
(suppression de 1 poste P-3; reclassement à P-3 de 1 poste P-2)*

66. La Mission propose de supprimer un poste de fonctionnaire chargé des réclamations (P-3), de faire fusionner les tâches correspondant à ce poste avec celles qui sont confiées à la Commission d'enquête et au Comité local de contrôle du matériel, au sein d'une même unité et de les exécuter avec les effectifs actuels.

67. Il est proposé de reclasser à P-3 (fonctionnaire chargé des voyages), le poste P-2 de fonctionnaire chargé des voyages (adjoint de 1^{re} classe), au sein du Groupe des voyages qui a pour tâche de gérer de manière complète et efficace les déplacements du personnel de la Mission. Ce groupe offre des services en matière de voyage à tous les membres de la Mission et s'occupe notamment des voyages destinés à assurer la relève des effectifs de la Police des Nations Unies, de l'expédition des effets personnels, des demandes de visa, de l'hébergement et de l'assistance fournie dans les aéroports. Son chef, qui occupe actuellement un poste de P-2, a été amené progressivement à s'acquitter de tâches supplémentaires comme le calcul du montant des sommes forfaitaires au titre des frais de voyage qui, avant d'être confié à la Mission, était effectué par le Département de l'appui aux missions. Il s'est vu en outre confier la tâche d'organiser les voyages des membres de la Police et des observateurs militaires des Nations Unies devant être déployés ou faire l'objet d'une rotation, de superviser l'expédition d'effets personnels, fonction qui auparavant relevait de la Section du contrôle des mouvements, et de gérer deux contrats-cadres à l'échelle mondiale, ce qui le conduit à participer à la procédure d'achat et à surveiller les prestations et le règlement des fournisseurs. Le Groupe des voyages comprend actuellement huit fonctionnaires et gère les dépenses de 15 comptes relatifs aux voyages. Compte tenu des responsabilités supplémentaires qui ont été confiées à son chef et du fait que les tâches confiées à ce dernier correspondent davantage à celles qui sont décrites dans l'avis de vacance de poste de fonctionnaire chargé des voyages de classe P-3, il est proposé de reclasser à P-3 son poste P-2 de fonctionnaire chargé des voyages (adjoint de 1^{re} classe).

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (suppression de 1 poste P-3; conversion de 2 postes d'agent du Service mobile en 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, obtenus par conversion de 2 postes d'agent du Service mobile)

68. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste P-3 de spécialiste des ressources humaines et de convertir un poste d'assistant administratif et un poste d'assistant chargé des ressources humaines relevant tous deux de la catégorie des agents du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

69. Conformément à la résolution 65 /248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste d'infirmier(ère) de la catégorie des agents du Service mobile.

70. La Section des services médicaux offre des services de laboratoire au personnel de la Mission et des autres organismes des Nations Unies, aux personnes

reconnues comme étant à leur charge, aux observateurs militaires, aux membres de la Police des Nations Unies et aux unités de police constituées. D'après les statistiques, le nombre total de patients ayant bénéficié de ces services a augmenté de 36 %, passant de 5 187 en 2009 à 7 069 en 2010. Compte tenu de cette augmentation et de la nécessité de gérer correctement l'inventaire de fournitures de laboratoire et de réactifs, condition essentielle à remplir si l'on veut que ces laboratoires puissent fonctionner 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, la Mission propose de créer un poste de technicien de laboratoire de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national qui dirigera et gèrera le laboratoire.

Services d'appui intégré

Bureau du Chef des services d'appui intégré

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (réaffectation au Centre intégré de formation du personnel des missions de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

71. Si le Bureau du Chef des services d'appui intégré parvient à maintenir une charge de travail stable, c'est parce que ses effectifs actuels sont suffisants. En conséquence, la Mission propose de supprimer un poste de fonctionnaire d'administration de classe P-3 et de réaffecter un poste d'assistant administratif de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national, ces deux postes étant vacants depuis longtemps. À mesure qu'elle approche de la date de sa liquidation, la Mission accorde une place de plus en plus importante à la formation et la réaffectation du poste d'assistant administratif au Bureau du Chef des services administratifs du Centre intégré de formation du personnel des missions permettra de renforcer le Centre.

Centre mixte des opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)

72. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste P-3 d'administrateur chargé de la logistique.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile; conversion de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national obtenu par conversion de 2 postes d'agent du Service mobile)

73. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de créer un poste d'assistant à la gestion des carburants relevant de la catégorie des agents du Service mobile et de convertir un poste d'assistant à la gestion des

carburants et un poste d'assistant à la gestion des entrepôts, appartenant tous deux à la catégorie des agents du Service mobile, en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile; conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national; reclassement à la classe des administrateurs (fonctionnaire des transports de la catégorie des agents du Service mobile) de 2 postes d'assistant aux transports relevant de cette même catégorie)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national obtenu par conversion de 1 poste du Service mobile)

74. Compte tenu des réductions prévues des effectifs de la Police des Nations Unies, la Mission aura besoin de 115 véhicules légers de transport de passagers de moins et son parc automobile nécessitera donc moins de services d'entretien, de réparation et de gestion. Elle utilisera certains de ces véhicules pour appuyer les élections présidentielle et parlementaires devant se tenir au Timor-Leste et commencera à passer par profits et pertes les véhicules à kilométrage élevé. Il sera ainsi possible de supprimer un poste d'assistant aux transports du Service mobile.

75. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de convertir un poste d'assistant aux transports de la catégorie des agents du Service mobile en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

76. Afin de continuer à offrir des services de transport fiables et rentables à la Mission, la Section des transports réorganisera sa structure en créant un Groupe régional d'appui et un Groupe des opérations. Pour dûment encadrer et gérer ces groupes, la Mission propose deux postes d'assistant aux transports appartenant à la catégorie des agents du Service mobile et d'en faire des postes de fonctionnaire des transports. Le Groupe régional d'appui, qui sera placé sous la direction de l'administrateur chargé de l'appui régional, coordonnera et supervisera les activités de cinq centres d'appui régional répartis dans toute la zone couverte par la Mission, qui fourniront, sur les plans opérationnel et administratif, un appui aux services de transport dans cinq régions. Le Groupe sera également chargé de former le personnel recruté sur le plan national à l'entretien, à la réparation et à la récupération des véhicules dans le cadre des efforts entrepris par la Mission en vue de donner au personnel susmentionné une formation dans le domaine des transports avant sa liquidation et de former la police timoraise dans le domaine des transports. Durant la phase de liquidation, le Groupe se verra confier des responsabilités supplémentaires et s'occupera notamment de la liquidation des actifs de la Mission ou du transfert de véhicules et de matériel à d'autres missions. Compte tenu des changements qui seront apportés à la structure du Groupe d'appui régional et des responsabilités croissantes qui lui seront confiées, il est proposé de procéder à un reclassement en convertissant le poste d'assistant aux transports en poste de fonctionnaire des transports, dans la catégorie des agents du Service mobile, ce qui permettra d'assurer un encadrement efficace du Groupe.

77. Le Groupe des opérations, qui est placé sous la direction du Chef du Groupe des opérations, est chargé de l'exploitation du parc automobile, de la gestion des actifs, du contrôle des aptitudes à la conduite automobile, des examens et des véhicules lourds. Durant la phase de liquidation, le Chef du Groupe aura un rôle important à jouer dans les domaines suivants : cession des actifs de la Mission, formation de la Polícia Nacional de Timor-Leste à la gestion d'actifs, acquisition de techniques de conduite sûres et formation du personnel recruté sur le plan national après la liquidation de la Mission. Compte tenu des responsabilités supplémentaires qui lui seront confiées, notamment durant la phase de liquidation qui est imminente, le Chef du Groupe des opérations devra avoir une très bonne connaissance opérationnelle des transports, d'excellentes aptitudes à la gestion et une longue expérience. Il est donc impératif de reclasser son poste d'assistant aux transports en le convertissant en poste de fonctionnaire des transports. Les reclassements de ces deux postes n'auront aucune incidence sur le budget dans la mesure où les mêmes barèmes s'appliquent au calcul des salaires et des dépenses communes de personnel du Service mobile (Autres classes).

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 10 postes (suppression de 1 poste P-2 et de 5 postes d'agent du Service mobile; conversion de 4 postes d'agent du Service mobile en 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (création de 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national obtenus par conversion de 4 postes d'agent du Service mobile)

78. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (administrateur adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 2 postes de technicien des réseaux locaux et grande distance de la catégorie des agents du Service mobile, 1 poste d'administrateur des systèmes d'accès sécurisé de la catégorie des agents du Service mobile, 1 poste de technicien des télécommunications de la catégorie des agents du Service mobile et 1 poste d'assistant informaticien de la catégorie des agents du Service mobile. Il est également proposé, moyennant harmonisation, de convertir en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, un poste d'assistant administratif et deux postes d'assistant informaticien de la catégorie des agents du Service mobile.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile; conversion de 1 poste d'agent du Service mobile en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette (création de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, obtenu par conversion de 1 poste d'agent du Service mobile; réaffectation au Bureau du Chef de l'appui à la Mission de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

79. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste d'assistant à la cession du matériel relevant de la catégorie du Service mobile et de transformer un poste d'assistant au contrôle du matériel et aux stocks (services généraux).

80. La Mission propose de réaffecter au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies qui est actuellement intégré au Bureau du Chef de l'appui à la Mission un poste d'assistant chargé de la réception et de l'inspection appartenant à la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Cette réaffectation est conforme à l'accord en vertu duquel les Volontaires des Nations Unies à Bonn et le Département de l'appui aux missions sont convenus que la Mission céderait au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies deux postes d'assistant administratif de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Le poste est actuellement prêté au Bureau de l'appui aux Volontaires des Nations Unies.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile; conversion de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national obtenus par conversion de 2 postes d'agent du Service mobile)

81. Conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire chargé du matériel et des biens appartenant à la catégorie des agents du Service mobile et de convertir en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national un poste d'assistant à la gestion des installations et un poste d'assistant au contrôle du matériel et aux stocks de la catégorie du Service mobile.

Groupe des systèmes d'information géographique

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (réaffectation à la section de l'aviation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

82. La Mission propose de réaffecter à la Section des transports aériens un poste de Volontaire des Nations Unies qui relève actuellement du Groupe des systèmes d'information géographique lequel a achevé la plupart de ses travaux sur le terrain et pourra s'acquitter de son mandat avec le reste de ses effectifs.

Section des transports aériens

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 poste de Volontaire des Nations Unies situé au sein du Groupe des systèmes d'information géographique)

83. La Mission propose de réaffecter à la Section des transports aériens un poste de Volontaire des Nations Unies situé au sein du Groupe des systèmes d'information géographique à la Section des transports aériens. Le titulaire exercera des fonctions de météorologue chargé de l'analyse et des prévisions météorologiques. Ces

fonctions sont actuellement confiées au Groupe des aérodromes et des aéroports dont le personnel n'a pas les qualifications nécessaires pour assurer des services de prévision météorologique. Durant les prochaines élections présidentielle et parlementaires qui auront lieu au Timor-Leste, on s'attend à un accroissement de la demande d'analyses et de prévisions météorologiques ainsi qu'à une diffusion accrue d'informations en la matière. Pour améliorer la sécurité de la navigation aérienne et atténuer les risques inhérents à de mauvaises conditions climatiques, la Mission propose une réaffectation du poste susmentionné.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 591,9	1 680,2	1 670,3	(9,9)	(0,6)
Contingents	—	—	—	—	—
Police des Nations Unies	45 828,9	46 202,5	38 499,6	(7 702,9)	(16,7)
Unités de police constituées	16 189,8	16 817,8	15 400,2	(1 417,6)	(8,4)
Total partiel	63 610,6	64 700,5	55 570,1	(9 130,4)	(14,1)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	59 142,7	68 601,7	68 262,6	(339,1)	(0,5)
Personnel recruté sur le plan national	9 597,8	9 674,1	9 899,0	224,9	2,3
Volontaires des Nations Unies	7 367,5	7 858,8	10 262,4	2 403,6	30,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	758,9	1 586,4	1 838,1	251,7	15,9
Total partiel	76 866,8	87 721,0	90 262,1	2 541,1	2,9
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	452,2	140,5	383,3	242,8	172,8
Voyages	3 331,2	4 274,1	4 803,7	529,6	12,4
Installations et infrastructures	13 451,2	13 684,8	11 807,8	(1 877,0)	(13,7)
Transports terrestres	2 998,7	2 536,4	2 375,5	(160,9)	(6,3)
Transports aériens	15 032,1	17 509,5	20 513,5	3 004,0	17,2
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Communications	5 527,8	6 202,2	4 217,0	(1 985,2)	(32,0)
Informatique	5 316,0	4 747,6	2 848,6	(1 899,0)	(40,0)
Santé	1 588,9	1 405,2	1 086,9	(318,3)	(22,7)
Matériel spécial	247,1	394,2	233,2	(161,0)	(40,8)

Catégorie	Dépenses (2009/10) (1)	Montant alloué (2010/11) (2)	Dépenses prévues (2011/12) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Fournitures, services et matériel divers	2 696,3	2 995,6	2 643,1	(352,5)	(11,8)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	50 641,5	53 890,1	50 912,6	(2 977,5)	(5,5)
Total brut	191 118,9	206 311,6	196 744,8	(9 566,8)	(4,6)
Recettes provenant des contributions du personnel	8 708,6	9 474,6	9 174,0	(300,6)	(3,2)
Total net	182 410,3	196 837,0	187 570,8	(9 266,2)	(4,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	191 118,9	206 311,6	196 744,8	(9 566,8)	(4,6)

B. Contributions non budgétisées

84. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut de la Mission ^a	5 996,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	5 996,1

^a Y compris la valeur locative estimative des locaux et terrains mis à disposition par le Gouvernement.

C. Gains d'efficacité

85. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant	Initiative
Installations et infrastructures		
Carburants et lubrifiants	144,0	Réduction de la consommation de carburant destiné aux groupes électrogènes par la mise en place de climatiseurs économes en énergie, réglés à 24° C, et la fermeture des postes informatiques ainsi que l'extinction des lumières après les heures de travail
Papeterie et fournitures de bureau	40,1	Application des pratiques les plus favorables à l'environnement telles que la photocopie recto

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
		verso, le recyclage de papiers usagés pour économiser le papier destiné à la photocopie et à l'impression
Transports terrestres		
Carburants et lubrifiants	15,7	Réduction du temps d'inactivité des véhicules par la mise en place d'une politique de baisse du nombre d'heures de marche au ralenti permettant de réaliser d'importantes économies de carburant
Transports aériens		
Location et exploitation d'hélicoptères	77,7	Réduction du nombre d'heures de vol des hélicoptères par leur utilisation à pleine capacité et limitation du nombre de vols transportant peu de passagers
Location et exploitation d'hélicoptères	147,0	Certification en bonne et due forme des aires de poser d'hélicoptères pour éviter de s'y rendre tous les trois mois afin d'en demander le renouvellement
Informatique		
Achat de matériel	58,0	Remise d'ordinateurs portables équipés de stations d'accueil au personnel utilisateur à la fois d'ordinateurs portables et d'ordinateurs de bureau ayant réduit le nombre total d'ordinateurs portables de 100 unités
Fournitures, services et matériel divers		
Coût du fret et frais connexes	79,0	Dédouanement des marchandises au port afin d'éviter le recours aux services de transitaires
Total	561,5	

D. Taux de vacance de postes

86. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2011/12 tiennent compte des taux de vacance de postes ci-après :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux budgétisé 2010/11</i>	<i>Taux projeté 2011/12</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	2,9	–	–
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	(3,5)	5,0	–
Unités de police constituées	(8,7)	–	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	19,7	17,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national			

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2009/10</i>	<i>Taux budgétisé 2010/11</i>	<i>Taux projeté 2011/12</i>
Administrateurs	33,9	10,0	11,0
Agents des services généraux	7,4	10,0	11,0
Volontaires des Nations Unies	11,2	12,0	20,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	63,6	10,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national	50,0	10,0	11,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–

^a Imputables sur le crédit prévu à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

87. Le montant prévu pour l'exercice 2011/12, soit 5 451 600 dollars, a été calculé sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome, et se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	–
Unités de police constituées	3 545,8
Total partiel	3 545,8
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	1 063,6
Communications	460,4
Santé	148,6
Matériel spécial	233,2
Total partiel	1 905,8
Total	5 451,6

<i>Coefficients de majoration approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Coefficients applicables à la zone de la Mission			
Milieu extrême	1	25 août 2006	–
Intensité opérationnelle	0	25 août 2006	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0,6	25 août 2006	–

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
B. Coefficients applicables aux pays d'origine	
Différentiel de transport	0,5-4,5

F. Formation

88. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2011/12 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	383,3
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 994,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	885,7
Total	3 263,0

89. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2011/12, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>	<i>Nombre effectif 2009/10</i>	<i>Nombre prévu 2010/11</i>	<i>Nombre proposé 2011/12</i>
Formation interne	980	923	983	1 129	1 426	2 472	3 538	560	–
Formation externe ^a	157	176	99	52	53	96	1	6	–
Total	1 137	1 099	1 082	1 181	1 479	2 568	3 539	566	–

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

90. Le projet de budget 2011/12 prévoit une réduction du nombre des participants pour la formation du personnel recruté sur le plan international et du personnel de police, et une augmentation sensible pour le personnel recruté sur le plan national qui sera formé au sein de la Mission et à l'étranger. Dans le cadre du projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, lancé au début de 2010 en tant que composante essentielle du plan de transition de la Mission, tous les agents recrutés dans le pays doivent suivre une formation dispensée par des formateurs et des consultants dans la zone de la Mission, et aussi hors de cette zone.

Au cours de la période considérée, l'accent sera mis sur la validation des compétences du personnel recruté sur le plan national par des instituts de formation extérieurs, et sur les qualifications qu'il devra acquérir pour travailler dans les secteurs public et privé une fois la Mission liquidée.

III. Analyse des variations¹

91. La terminologie employée pour analyser les variations entre les ressources dans cette section est définie à l'annexe I B du présent rapport. Elle demeure inchangée par rapport aux rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(7 702,9)	(16,7 %)

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

92. La baisse des crédits demandés résulte de la diminution de l'effectif de Police des Nations Unies, passé de 1 045 membres l'année précédente à 790 durant l'exercice 2011/12. Elle est compensée par la chute du taux de vacance qui est passé de 5 % l'année précédente à 0 % en 2011/12, en raison de la diminution prévue de l'effectif de Police des Nations Unies pour le ramener au niveau autorisé (790 personnes).

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(1 417,6)	(8,4 %)

• Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat

93. La baisse des crédits demandés résulte de la diminution de l'effectif de deux pelotons des unités de police constituées, passé de 560 membres l'année précédente à 490 en 2011/12, et du non-redéploiement de matériel appartenant aux contingents. Le budget 2010/11 prévoyait le retrait d'une unité de police constituée et les coûts de fret au titre du matériel appartenant aux contingents, mais il a été décidé ultérieurement de procéder seulement au rapatriement de deux pelotons et de conserver le matériel appartenant aux contingents dans la zone de la Mission, ce qui explique l'absence de prévisions pour le coût du fret et a contribué à la baisse des crédits demandés.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(339,1)	(0,5 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

94. La baisse des crédits demandés résulte principalement de l'harmonisation des conditions d'emploi, menée conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, qui a conduit à la suppression de 15 postes d'agent recruté sur le plan

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

international et à la transformation de 17 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent recruté sur le plan national. S'y ajoute la proposition de la Mission, après examen de la répartition des effectifs, de supprimer neuf postes d'agent recruté sur le plan international. Les effets de la suppression et de la transformation des postes d'agent recruté sur le plan international sont partiellement annulés par une augmentation des dépenses communes de personnel qui, représentant 76 % des traitements nets en 2010/11, sont passées à 85,2 % en 2011/12. La baisse des crédits demandés est aussi contrebalancée par une baisse du taux de vacance passé de 17 % à 15 %, à mettre au compte d'un effectif moins élevé du personnel recruté sur le plan international dû à la réduction globale du nombre des postes de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	224,9	2,3 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

95. L'augmentation des crédits demandés est due à la création de 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national et de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, ainsi qu'à la transformation de 17 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dans le cadre de l'harmonisation des conditions d'emploi conduite conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale. Elle est également imputable à une hausse des salaires par rapport à l'année précédente, sur la base du barème des traitements applicable à un administrateur recruté sur le plan national à l'échelon 4 de la classe B et à un agent des services généraux recruté sur le plan national à l'échelon 4 de la classe 3, au 1^{er} février 2010. L'augmentation est compensée par la suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national qui se justifie par le passage à une phase de liquidation de la Mission ne nécessitant plus le maintien de ces postes.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	2 403,6	30,6 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

96. L'augmentation des crédits demandés est principalement due au déploiement de 35 Volontaires des Nations Unies supplémentaires dont 29 auront pour mission d'appuyer l'organisation des élections présidentielle et législatives nationales prévues pour 2012. En application de la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi, la somme de 272 500 dollars a été incluse au titre des voyages de détente. Les prévisions prennent en compte une hausse du taux de vacance qui doit passer de 12 % en 2010/11 à 20 % en 2011/12, compensant partiellement l'augmentation des crédits demandés.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	251,7	15,9 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

97. L'augmentation des crédits demandés est imputable à la création de cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national et de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, destinés à appuyer l'organisation des élections présidentielle et législatives nationales prévues pour 2012. La hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national par rapport à l'année précédente est un autre facteur explicatif.

	<i>Variation</i>	
Consultants	242,8	172,8 %

• **Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

98. L'augmentation des crédits demandés est due à l'emploi d'un plus grand nombre de consultants en vue de mettre en œuvre le plan de formation du personnel national élaboré par la Mission pour permettre à celui-ci d'acquérir les compétences nécessaires à son intégration dans le secteur privé au moment de la liquidation de la Mission. Employer des formateurs dans la zone de la Mission coûte nettement moins cher que d'envoyer le personnel à l'étranger. Ces consultants peuvent assurer des formations dans les domaines du développement et de l'administration et d'autres domaines spécialisés ainsi qu'apporter une formation d'appoint dans les domaines de l'aviation, de la santé et de l'approvisionnement.

	<i>Variation</i>	
Voyages	529,6	12,4 %

• **Mandat : produits et moyens revus à la hausse**

99. L'augmentation des crédits demandés résulte principalement d'une hausse des montants prévus au titre des voyages motivés par la formation du personnel et s'inscrivant dans le plan de formation du personnel national de la Mission, en prévision de la liquidation de celle-ci. Elle tient également à des voyages supplémentaires qui seront effectués dans la zone de la Mission en vue d'appuyer l'organisation des élections présidentielle et législatives nationales.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 877,0)	(13,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

100. La baisse des crédits demandés résulte de plus faibles montants prévus au titre du matériel, étant donné qu'il ne sera acheté ni matériel ni fournitures hormis pour les exigences opérationnelles et que la Mission utilisera le stock existant et continuera de réduire les dépenses au titre de l'entretien, de la sécurité et des services de construction. Cette baisse est compensée par une consommation plus importante de carburants et lubrifiants.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(160,9)	(6,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

101. La baisse des crédits demandés résulte principalement d'un moindre recours aux pièces de rechange du fait de la décision d'utiliser le stock existant de la Mission sans le reconstituer. Elle est partiellement annulée par la hausse des dépenses en carburants et lubrifiants due à une augmentation de la consommation liée à l'appui apporté à l'organisation des élections présidentielle et législatives nationales.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	3 004,0	17,2 %

• **Paramètres budgétaires : modification des services fournis au quartier général de la Mission et des coûts d'achat**

102. L'augmentation des crédits demandés résulte de dépenses plus élevées en raison de l'établissement de nouveaux contrats pour la fourniture d'hélicoptères et d'avions, ceux en place expirant au cours de l'exercice budgétaire. La hausse des dépenses inclut également les frais fixes au titre du retrait, du déploiement, de la peinture, et l'adjonction de deux membres d'équipage affectés aux opérations de recherche et de sauvetage. Elle est due en outre à l'augmentation du prix du litre de carburant, qui est passé de 0,626 dollar en 2010/11 à 0,880 dollar en 2011/12. La Mission aura besoin d'une plus grande quantité de carburant que l'année précédente pour appuyer l'organisation des élections présidentielle et législatives nationales.

	<i>Variation</i>	
Communications	(1 985,2)	(32,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

103. La baisse des crédits demandés résulte d'achats de matériel de communications en nombre réduit et de besoins moins importants en matière de service d'appui aux communications, de pièces de rechange, de fournitures et d'entretien, dans la perspective d'un retrait de la Mission et du fait que les articles en stock seront utilisés sans reconstitution de celui-ci.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(1 899,0)	(40,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

104. La baisse des crédits demandés résulte de plus faibles dépenses au titre des achats de matériel, de pièces de rechange et de fournitures, dans la perspective du retrait de la Mission. La variation est partiellement annulée par une hausse des redevances et du coût des licences et de la location de logiciels.

	<i>Variation</i>	
Santé	(318,3)	(22,7 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

105. La baisse des crédits demandés résulte de la suppression de 255 postes dans les effectifs de la Police des Nations Unies et de 70 postes dans ceux des unités de police constituées, ce qui réduit les besoins en services médicaux, fournitures et matériel appartenant aux contingents. Elle résulte également de dépenses moins élevées au titre des services et fournitures médicaux.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(161,0)	(40,8 %)

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

106. La baisse des crédits demandés résulte de besoins moins importants au titre du matériel appartenant aux contingents (unités de police constituées), étant donné que l'effectif autorisé a diminué de 70 personnes, passant d'un total de 560 durant l'exercice budgétaire 2010/11 à 490 en 2011/12.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(352,5)	(11,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

107. La baisse des crédits demandés résulte d'une réduction des achats de matériel et de fournitures, compte tenu d'un retrait prochain de la Mission et de sa liquidation ultérieure. En outre, les frais généraux d'assurance ont baissé par rapport aux tendances antérieures. La diminution des crédits demandés est partiellement annulée par une augmentation des ressources nécessaires au titre des honoraires, des fournitures et des services dans le cadre du programme de formation du personnel national, composante de la stratégie de la Mission pour renforcer les capacités et faire acquérir les compétences nécessaires à l'emploi du personnel national dans le secteur privé, après sa liquidation.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

108. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 196 744 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a), si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 16 395 400 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/269 et 64/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 64/269)

Décision ou demande

Mesures prises

Présentation du budget et gestion financière

Réaffirme que les améliorations en matière de gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 10)

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 11)

La Mission a indiqué qu'un montant de 561 500 dollars avait pu être dégagé des améliorations et des gains d'efficacité au titre du budget de l'exercice 2011/12.

Un comité de direction du budget présidé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination des opérations humanitaires contribue à l'établissement du budget de la Mission. Les autres membres de ce Comité sont le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, le chef d'état-major, le chef de la police civile, le chef de l'appui à la Mission, le chef des observateurs militaires, le spécialiste de la planification et le chef du budget. Le Comité est chargé d'élaborer le budget sur la base des hypothèses budgétaires de la Mission tout en appliquant des coûts historiques pour veiller à l'exactitude des prévisions relatives aux ressources nécessaires. L'objectif du Comité est de faire en sorte que les entrées du budget soient complètes et exactes avant que ce dernier ne soit présenté pour approbation au Représentant spécial du Secrétaire général, puis au Département de l'appui aux missions.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prend note avec préoccupation de l'importance du montant des engagements d'exercices antérieurs annulés dans certaines missions et demande à nouveau au Secrétaire général d'exercer un contrôle plus efficace sur les engagements (par. 15)

La Mission passe régulièrement en revue l'ensemble de ses engagements. À la fin de chaque mois, elle établit un rapport sur les engagements non réglés qu'elle transmet à tous les chefs de section ou de centre de coûts et aux agents certificateurs, qui les examinent et déterminent leur validité. Grâce à cette procédure, les engagements non réglés de la Mission ont baissé de 58 %, passant de 3,6 millions de dollars en 2008/09 à 1,5 million en 2009/10. La Mission continue d'examiner ses engagements en vue de nouvelles réductions.

Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

(Résolution 64/276)

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie en outre le Secrétaire général de continuer à prendre les mesures nécessaires pour accélérer le recrutement et accroître le pourcentage de postes pourvus à la Mission (par. 15)

La Mission s'efforce de pourvoir les postes vacants. Un nouveau poste a été approuvé dans le budget de l'exercice 2009/10 pour faire face à l'augmentation de la charge de travail relative aux ressources humaines et contribuer à la mise en place des nouvelles réformes de la gestion des ressources humaines, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale. Grâce au nouveau système de recrutement et à l'approbation des candidats à inscrire sur la liste par l'organe central de contrôle pour le personnel des missions, la Mission prévoit une réduction du taux de vacance des postes pourvus sur le plan international, qui passerait de 20 % à la fin de 2009/10 à 15 % pour l'exercice 2011/12. Le taux de vacance révisé prend également en compte la réduction des postes soumis à recrutement international prévue dans la résolution 65/248 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/64/660)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que tous les acteurs concernés seront associés à ces délibérations et que le Secrétaire général communiquera les conclusions issues de ces consultations à l'Assemblée générale. Il

Cette recommandation est sans objet puisque la Mission ne passera pas du maintien de la paix à la consolidation de la paix pendant l'exercice 2011/12.

recommande en outre qu'une analyse sur la réorganisation des ressources découlant du passage du maintien à la consolidation de la paix figure dans les prochains projets de budget (par. 10).

Le Comité consultatif estime que, pour aider les missions qui seront chargées d'assurer le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix, il sera essentiel de recenser les enseignements tirés par les opérations qui en ont déjà fait l'expérience et de s'en inspirer. Lorsque les opérations de maintien de la paix se retirent ou passent à la consolidation de la paix, l'un des enjeux est de pérenniser les efforts de renforcement des capacités nationales pour aider les agents recrutés sur le plan national à retrouver un emploi dans leur pays (par. 11).

Le Comité consultatif se félicite des efforts faits pour améliorer encore la présentation du budget et ne doute pas que ceux-ci se poursuivront. Toutefois, il est d'avis que la section relative aux hypothèses de planification des ressources devrait être revue afin de simplifier l'exposé justificatif ainsi que de fournir une présentation plus claire des crédits demandés et des aspects relatifs aux programmes et décrire non seulement les initiatives prévues mais également le lien avec les besoins opérationnels actuels (par. 16).

Dans l'ensemble, le Comité consultatif a constaté que la présentation des projets de budget fournissait essentiellement des informations sur les objets de dépense au lieu de donner une description claire des activités envisagées et des crédits nécessaires à leur réalisation. Pour ce qui est de l'appui à la Mission, des informations précises devraient être fournies sur les projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années et la mesure dans laquelle les ressources demandées correspondent au programme de travail pour ces projets (par. 17).

Le Comité consultatif estime toujours que la recherche de gains d'efficacité pourrait être élargie à d'autres composantes. Il constate en outre que la définition du gain d'efficacité demeure imprécise. À cet égard, il rappelle qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, et la sous-utilisation des ressources, qui

La Mission a fait du renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national une des pierres angulaires de son plan de transition. Des dispositions dans le budget de l'exercice 2011/12 prévoient de davantage former les agents recrutés sur le plan national à des métiers qui leur permettront de retrouver un emploi après la fin de la Mission. Le plan de transition de la Mission s'inspirera également d'autres pratiques ayant fait leurs preuves telles que le transfert de connaissances appropriées à l'équipe de pays des Nations Unies, une stratégie et un calendrier de recrutement raisonnables et une programmation conjointe.

La Mission a tenu compte de la recommandation du Comité consultatif pendant l'élaboration du budget en établissant les hypothèses de planification de la Mission conformément au modèle révisé fourni par le Siège et en les reliant aux besoins opérationnels.

La Mission n'a pas de projets d'ingénierie et d'infrastructure qui se déroulent sur plusieurs années.

La Mission a indiqué qu'un montant de 561 500 dollars avait pu être dégagé des gains d'efficacité obtenus en réduisant les ressources tout en parvenant aux mêmes résultats.

traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées (voir A/63/746, par. 16). Il prend acte de la définition du concept de gains d'efficacité présentée par le Secrétaire général (voir A/64/643, par. 60). Pour le Comité, les gains d'efficacité équivalent globalement à l'obtention d'un même résultat avec moins de ressources (par. 20).

Le Comité consultatif recommande de nouveau que les futurs rapports sur l'exécution des budgets comportent des explications plus détaillées sur la réaffectation des ressources que le Contrôleur a autorisées entre les principales catégories de dépenses (voir A/63/746, par. 15) (par. 22).

Le Comité souligne une fois de plus qu'en règle générale, le financement de postes au moyen de crédits affectés au personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est permis qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie, ou encore pour des projets à durée limitée (voir A/63/841, par. 56). Bien que des exceptions soient parfois décidées par l'Assemblée générale ou recommandées par le Comité, ce financement ne devrait pas être demandé pour des activités à caractère permanent ou à long terme.

En outre, de telles demandes ne devraient pas être présentées à répétition pour la même fonction et le fait qu'un tel mode de financement soit recommandé pour un exercice budgétaire donné ne doit pas être interprété comme signifiant qu'un emploi de temporaire sera transformé en poste pour l'exercice suivant. Le Comité s'inquiète de constater que ce mode de financement est de plus en plus souvent utilisé à mauvais escient et que de ce fait, la budgétisation des effectifs perd en transparence. Il recommande que les futures demandes soient assorties d'une justification du maintien de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour une fonction donnée et d'une indication de la durée du maintien de cette fonction sur ce mode de financement. Enfin, dans les missions en cours de retrait, la transformation de postes ne devrait être demandée que dans des circonstances exceptionnelles (par. 48).

La Mission a indiqué dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2009/10 des réaffectations de ressources entre les principales catégories de dépenses.

L'inclusion de postes temporaires n'est que provisoire et s'explique par la charge de travail accrue à laquelle la Mission devra faire face en vue des élections présidentielle et parlementaires nationales prévues en 2012.

La Mission a demandé des postes temporaires supplémentaires afin d'étoffer les effectifs actuels du personnel temporaire (autre que pour les réunions) assigné à la préparation des élections présidentielle et parlementaires nationales en 2012. Ces postes temporaires supplémentaires ont été demandés par les organes de gestion des élections du Gouvernement timorais et jugés nécessaires par la Mission après une analyse approfondie des besoins en personnel. Ils permettront d'apporter un appui direct aux 13 districts et de renforcer l'assistance électorale déjà fournie.

Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

(A/64/660/Add.11)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2009, des montants de 6 304 800 dollars et 7 185 500 dollars respectivement étaient dus au titre des contingents et du matériel leur appartenant. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 mars 2010, trois demandes d'indemnisation avaient été faites depuis le lancement de la Mission. **Un montant de 55 100 dollars avait été versé et une demande était en instance de règlement. Le Comité consultatif compte que cette demande sera traitée rapidement (par. 9).**

Le Comité consultatif note que la Mission maintiendra à leur niveau actuel ses effectifs d'agents en tenue jusqu'en janvier 2011, date à laquelle elle commencera de réduire son personnel. Soixante-dix des 560 membres des unités de police constituées devront alors être rapatriés avant la fin de ce mois. En outre, d'ici à juin 2011, les effectifs de la Police des Nations Unies seront réduits de 223 personnes, 800 agents demeurant au service de la Mission. **Le Comité consultatif réaffirme ce qu'il a déjà dit dans son rapport (A/63/746/Add.3), à savoir que la Mission devrait garder la structure d'appui à l'examen de manière à l'adapter en fonction de l'évolution du processus de retrait progressif (par. 20).**

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que les coûts contractuels concernant les hélicoptères avaient été réduits. Il prend note par ailleurs de l'augmentation des crédits demandés au titre de l'assurance-responsabilité, liée à la hausse des primes pour les avions. **Le Comité consultatif recommande de passer en revue les facteurs ayant donné lieu à des réductions et de faire part des résultats aux autres missions (par. 34).**

Le Comité consultatif a reçu des informations sur les mesures prises par la Mission pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport [A/64/5 (vol. II)], notamment l'établissement d'un comité consultatif de la sécurité routière, la publication d'un manuel à l'usage des conducteurs, l'établissement d'un plan d'intervention d'urgence et de directives générales concernant le carburant, la

Les dépenses afférentes aux contingents et au matériel leur appartenant ont été réglées jusqu'au 30 novembre 2010 et 30 septembre 2010, respectivement. Les montants réclamés au titre du matériel appartenant aux contingents ont été certifiés pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010 et placés dans des comptes créditeurs. Il n'existe actuellement aucune demande d'indemnisation pour décès ou invalidité.

La Mission examine constamment la structure d'appui et a proposé une réduction de 41 postes pourvus sur le plan international, dont 32 au titre de l'harmonisation des conditions d'emploi conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale.

Les prévisions de dépenses pour le transport aérien indiquées dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 reposaient sur des estimations et non sur des coûts contractuels effectifs. Une fois le contrat signé, on a constaté que les estimations étaient beaucoup plus élevées que les coûts contractuels. S'il apparaît que les coûts contractuels des moyens aériens sont inférieurs à ceux des autres missions, la Mission en fera part au Département de l'appui aux missions pour qu'elle les communique aux autres missions comme il se doit.

La Mission prend note des recommandations du Comité des commissaires aux comptes telles qu'énoncées par le Comité consultatif. Elle donne suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes en établissant un Comité consultatif de la sécurité routière qui s'est réuni tous les derniers jeudis du mois depuis sa création. Le Comité, entre autres activités, examine les infractions routières commises le mois précédent pour analyser les tendances et l'efficacité

réalisation d'un examen des modalités de stockage des aliments des unités de police constituées et l'amélioration des ratios des stocks. **Le Comité consultatif prend note de ces mesures et encourage la Mission à continuer de s'efforcer de donner suite aux recommandations d'audit ainsi qu'à s'attaquer aux causes profondes des problèmes répertoriés par le Comité des commissaires aux comptes, afin d'améliorer la responsabilité et la gestion à tous les niveaux (par. 36).**

du régime des sanctions. Outre ce qui précède, la Section de la sécurité rend compte des accidents et des incidents à la réunion hebdomadaire des chefs de section et toute tendance alarmante est examinée. Les statistiques relatives aux accidents et aux incidents sont également publiées dans le rapport hebdomadaire du Centre mixte des opérations logistiques et montrent les tendances pendant un certain laps de temps, permettant ainsi aux responsables de prendre des mesures de précaution. Par l'entremise de la Section des transports ou de la Section de la sécurité, la Mission diffuse régulièrement des messages rappelant aux fonctionnaires les règles de bonne conduite au volant. Chaque véhicule est pourvu d'un manuel à l'usage des conducteurs, qui vient d'être achevé et donne des conseils sur l'entretien ainsi que des informations sur les règles de bonne conduite au volant, les mesures à prendre en cas d'accident et les modalités d'utilisation des véhicules.

Le plan d'urgence relatif au carburant a été mis en place en concertation avec tous les principaux acteurs et toutes les personnes interrogées comprennent bien leurs rôles et leurs responsabilités. La Mission pourrait envisager de procéder à une analyse des problèmes pour améliorer la procédure.

Les réserves de vivres des unités de police constituées continuent d'être régulièrement inspectées et le Groupe des rations tient une réunion tous les mois avec les responsables des subsistances des contingents pour examiner les questions d'hygiène et autres questions relatives aux rations.

Les ratios des stocks sont régulièrement passés en revue et les indicateurs clefs des résultats sont indiqués tous les trimestres. Les responsables rappellent régulièrement aux unités à comptabilité autonome et aux chefs de section qu'il est nécessaire de gérer rigoureusement les inventaires, les améliorations devant figurer dans les indicateurs clefs de résultats.

C. Comité des commissaires aux comptes

(Comité des commissaires aux comptes [A/64/5 (Vol. II)])

Demande ou recommandation

Mesures prises

Gestion du portefeuille de fournisseurs

En ce qui concernait l'appel d'offres lancé par la Division des achats pour des services de transports aériens aux fins de la relève des contingents à la MINUS et à la MINUT, 2 fournisseurs seulement sur les 87 de la base de données du Siège qui avaient été invités à soumissionner avaient répondu à l'appel. Un examen plus approfondi a révélé que seuls 15 fournisseurs sur les 87 étaient actifs (par. 122).

La Division des achats rappelle qu'elle respecte les dispositions du Manuel des achats relatives à la gestion du portefeuille de fournisseurs. La base de données sur les fournisseurs est examinée périodiquement et mise à jour. Comme indiqué, les 87 fournisseurs enregistrés fournissent divers types d'appareils pour les besoins à court et à long terme. En fonction de la nature des besoins, les fournisseurs choisissent les transactions qui les intéressent.

Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait que l'Administration veille à faire respecter les directives du Manuel des achats concernant la gestion du portefeuille de fournisseurs au Siège et dans toutes les missions (par. 124).

La Division des achats prend toujours les mesures requises pour élargir sa base de données concernant les exploitants de vols affrétés et faire davantage participer les fournisseurs enregistrés à ses appels d'offres.

La Mission examine et met régulièrement à jour sa base de données sur les fournisseurs pour s'assurer qu'elle applique rigoureusement les dispositions du Manuel des achats et que les procédures d'appels d'offres sont conformes aux principes généraux applicables aux achats (rapport qualité-prix, équité, intégrité et transparence), font appel à une concurrence internationale réelle et servent les intérêts de l'Organisation.

Comptages physiques et relevés d'inventaire

À la MONUC et à la MINUT, les inventaires physiques effectués dans les entrepôts ont fait apparaître des écarts entre les quantités enregistrées dans la base de données et les quantités réelles. En outre, les écarts constatés par les Missions lors de leurs propres inventaires n'ont pas été corrigés en temps voulu. Par ailleurs, à la MONUC, les opérations concernant les biens non durables n'étaient pas toujours intégrées sans retard dans la base de données. Par exemple, les opérations réalisées en juin 2009 ne figuraient pas dans la base de données au moment de l'audit (par. 145).

La Mission souscrit à la recommandation visant à ce que les écarts constatés entre le système Galileo et les quantités réelles soient corrigés et tous les biens non durables inspectés minutieusement de façon à ce que les livres soient exacts. S'agissant des écarts concernant les stocks d'eau et de pneus, la Section des transports les a répertoriés et corrigés dans le système Galileo en comparant les stocks réels et les livres électroniques. Assurant la supervision continue de la gestion des biens non durables, le Bureau du Chef des services d'appui intégrés procède tous les trois mois à des contrôles ponctuels indépendants des inventaires. Ce plan de vérification fixe des objectifs pour la gestion des entrepôts et figure dans le plan de travail annuel des Services d'appui intégrés pour l'exercice 2009/10. Il figurera également dans les plans suivants. Outre le contrôle des Services d'appui intégrés, les opérations d'entreposage prévoient, tout au long de l'année, des inventaires catégorie par catégorie, sous la supervision du chef de section concerné.

Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de renforcer la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués et les écarts rapidement examinés et corrigés (par. 146).

Ratios des stocks et excédents

À la MINUS, le ratio du stock des 60 884 biens durables recensés était en moyenne de 30 %. On comptait 95 véhicules divers d'une valeur totale de 8 380 000 dollars qui étaient détenus en stock depuis plus de 12 mois. La même constatation a été faite pour 10 826 biens durables d'un coût total de 61 940 000 dollars à l'achat, soit 60 % de la valeur totale des stocks correspondants. De plus, sur un total de 8 286 biens durables qui auraient dû être déclarés excédentaires, 444 seulement (5 %) l'avaient été et 257 articles classés parmi les biens excédentaires (58 % de la quantité totale) n'étaient pas en bon état. À la MINUT, les ratios des stocks de 12 catégories de biens durables excédaient les valeurs recommandées (par. 178).

Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à : a) examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en cours en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues; b) recenser et déclarer les biens excédentaires; et c) prendre des mesures appropriées pour transférer tous les biens en surplus à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique, ou en disposer comme il conviendra (par. 180).

Sécurité

À la MONUC, 12 véhicules n'étaient pas équipés de matériel de sécurité (trousses de premiers soins, extincteurs, roues de secours, etc.), tandis qu'à la MINUT, le comité de la sécurité routière prévu par le Manuel sur les transports de surface n'avait pas été créé et la rédaction du manuel à l'usage des conducteurs n'avait pas encore été achevée. En outre, le nombre d'accidents enregistré pour les véhicules de la MINUT était passé de 345 en 2006/07 à 529 en 2008/09, ce qui démontrait la nécessité d'une analyse des facteurs qui contribuaient à provoquer des accidents au sein de la Mission (par. 238).

Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que : a) la MONUC équipe tous ses véhicules d'un matériel de sécurité adéquat; et b) la MINUT achève dans les meilleurs délais la rédaction du manuel à l'usage des conducteurs et établisse un comité de la sécurité routière (par. 239).

La Mission souscrit à la recommandation faite et examine tous les trois mois l'ensemble de ses stocks pour les aligner, autant que possible, sur les critères fixés par le Département de l'appui aux missions. Elle fait observer que le Département de l'appui aux missions recommande de maintenir les niveaux de stocks n'affectant pas les opérations. Dans le cas de la Mission, des conditions opérationnelles incertaines, des imprévus, la longueur des délais de livraison due à l'éloignement de la Mission et une chaîne d'approvisionnement précaire ont tous eu une incidence sur les efforts déployés pour atteindre certains des ratios fixés par le Département de l'appui aux missions.

La Mission a publié un manuel à l'usage des conducteurs et établi un comité de la sécurité routière.

Plans d'intervention d'urgence

La FINUL et la MINUT n'avaient pas arrêté de plan d'intervention d'urgence pour leurs groupes des carburants comme l'exige le Manuel de gestion des carburants du DOMP et du DAM (par. 251).

La Mission a élaboré un plan d'intervention d'urgence relatif aux carburants.

Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que la FINUL et la MINUT mettent au point dès que possible leurs plans d'intervention d'urgence et les tiennent à jour comme l'exige le Manuel de gestion des carburants du DOMP et du DAM (par. 252).

Entreposage

À la MINUT, une unité de police constituée manquait d'espace de stockage pour ses produits frais, tandis qu'au Centre d'appui régional de Baucau les plats préparés étaient stockés à une température supérieure à celle prescrite (par. 267).

La Mission a donné suite à cette recommandation : des thermomètres sont à présent installés dans tous les lieux de stockage de plats préparés. Elle a installé un système de contrôle de la température dans tous les lieux de stockage de produits alimentaires. Les températures y sont relevées deux fois par jour et consignées dans des registres qui sont ensuite présentés toutes les semaines au Groupe des rations.

Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de veiller à ce que la MINUS et la MINUT respectent strictement les consignes relatives au stockage des rations, notamment en ce qui concerne le maintien de la chaîne du froid (par. 268).

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/64/326 (Part II)]

Demande ou recommandation

Mesures prises

À l'occasion de l'audit de la gestion des voyages à la MINUT (AP2009/682/06), le BSCI a constaté que la Mission n'utilisait pas le contrat-cadre passé par le Département de la gestion pour la prestation de services maritimes. L'utilisation de ce contrat aurait permis d'économiser plus de 250 000 dollars par an. Sur la recommandation du BSCI, la Mission a immédiatement commencé à tirer parti de ses dispositions (par. 69).

La Mission continue d'utiliser le contrat-cadre mondial pour la prestation de services maritimes, les coûts contractuels étant appliqués à toutes les factures depuis l'entrée en vigueur du contrat. Aucun autre fournisseur n'est utilisé actuellement.

Lors de l'audit de l'appui apporté par la MINUT à l'examen et la réforme du secteur de la sécurité au Timor-Leste (AP2009/682/02), le BSCI a noté que les conseillers de la MINUT spécialistes de ce secteur étaient sous-utilisés. Sur les 8 conseillers engagés par la Mission, 2 seulement occupaient les mêmes locaux que leurs homologues de l'Administration nationale et certaines composantes du secteur en question omettaient de consulter officiellement la Mission au sujet de diverses initiatives de réforme. La constitution des équipes chargées du secteur de la sécurité ayant pris du retard, la Mission n'avait pas pu d'emblée définir clairement sa stratégie d'appui ni établir des relations de travail efficaces avec le Gouvernement. La Mission a accepté, conformément aux recommandations du BSCI, de réexaminer son rôle dans la réforme du secteur de la sécurité et sa stratégie en la matière, ainsi que les besoins en personnel qui en découlent (par. 70).

Des progrès considérables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne concernant le Groupe de l'appui au secteur de la sécurité. Une étude approfondie de la stratégie de réforme a été achevée et un plan mis en place pour réaligner les effectifs. Dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12, il est proposé de supprimer un poste P-4 et un poste P-5 et de créer quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national. Il sera envisagé de supprimer d'autres postes lors de l'exercice 2012/13.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

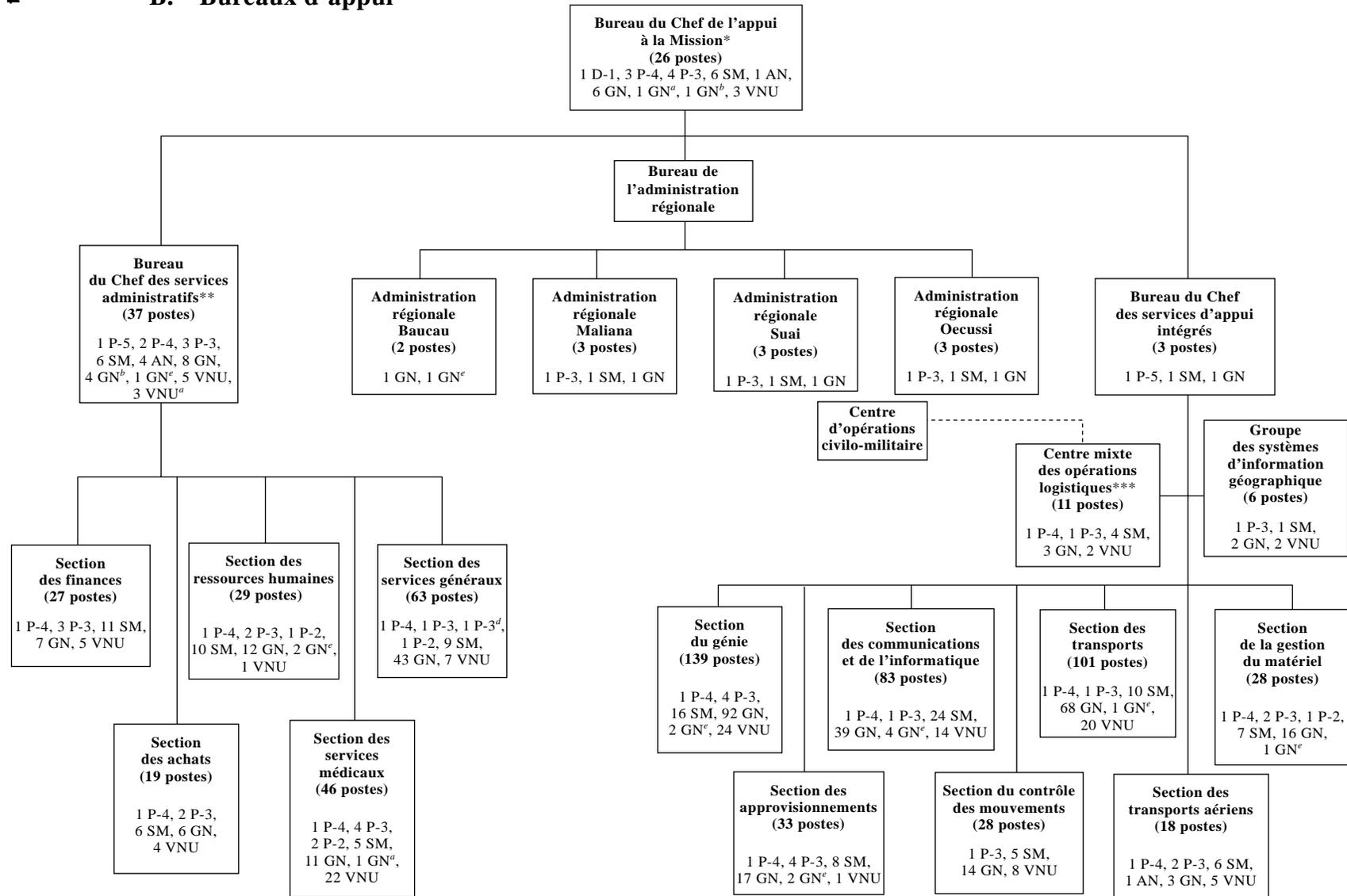
1. **Création d'un poste** : proposée lorsqu'il est nécessaire de disposer de ressources supplémentaires, mais impossible d'en prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
2. **Réaffectation d'un poste** : proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe;
3. **Transfert d'un poste** : proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté;
4. **Reclassement ou déclassement d'un poste** : proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé;
5. **Suppression d'un poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission;
6. **Transformation d'un poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - a) Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - b) Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - c) Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

1. **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
2. **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
3. **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
4. **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

B. Bureaux d'appui



* Y compris le personnel chargé du budget et de l'appui aux Volontaires des Nations et celui siégeant dans des commissions d'enquête.

** Y compris les traducteurs et interprètes et les fonctionnaires chargés de la formation et de l'orientation du personnel.

*** Le Centre mixte des opérations logistiques fournit au Centre d'opérations conjoint l'information logistique dont il a besoin.

^a Création de poste.

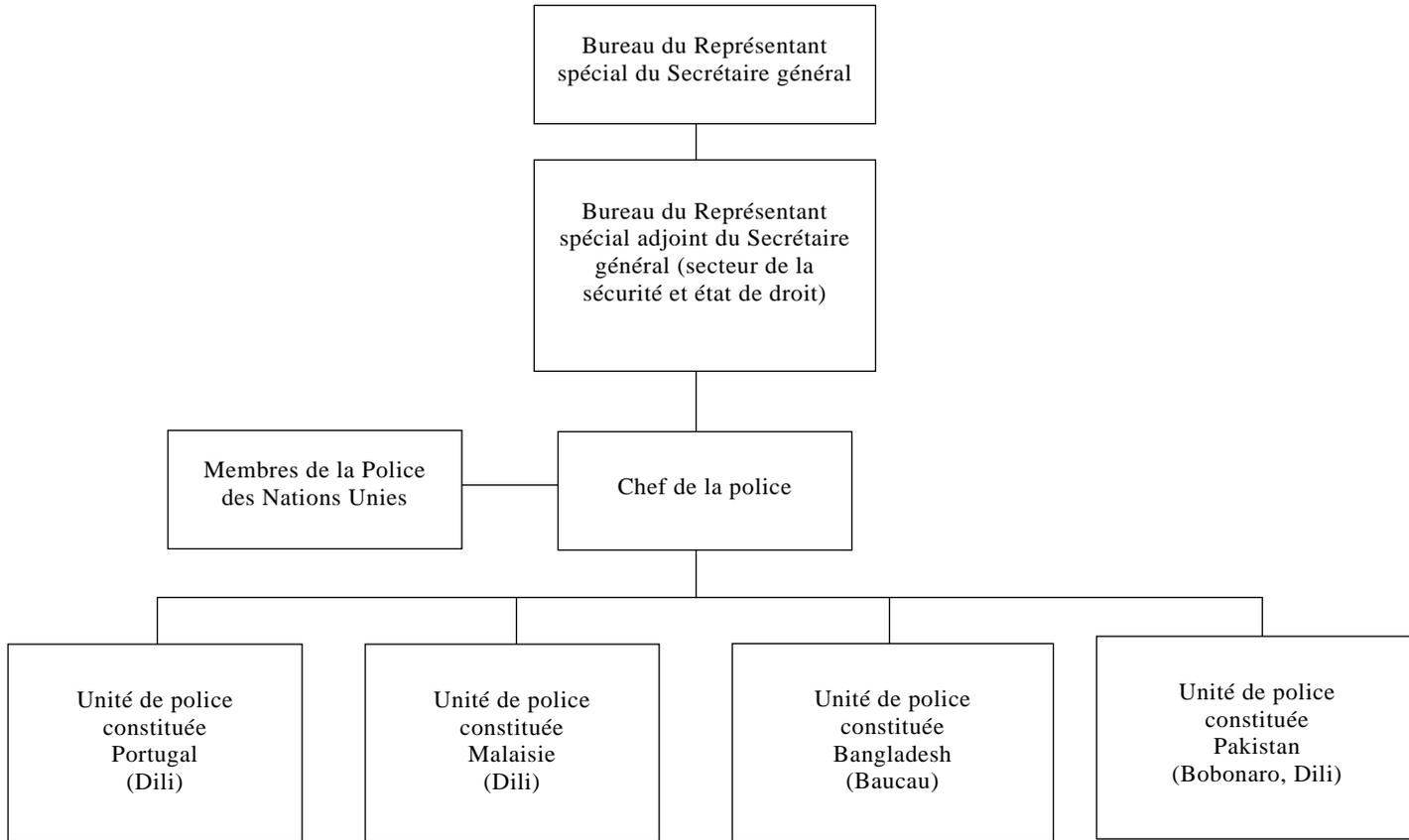
^b Réaffectation de poste.

^c Transfert de poste.

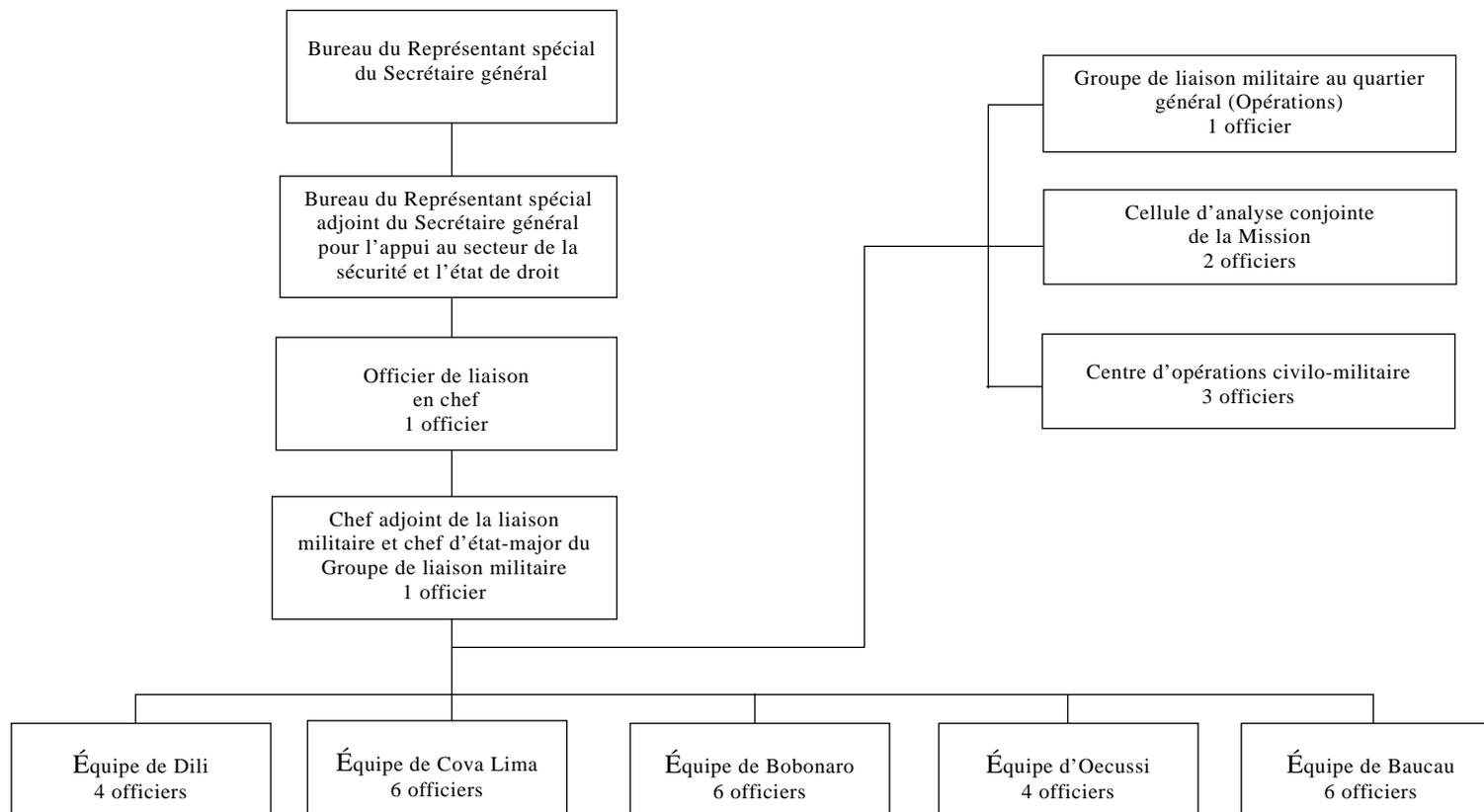
^d Reclassement ou déclassement de poste.

^e Transformation de poste.

C. Police des Nations Unies



D. Groupe de liaison militaire



Annexe III

Renseignements relatifs au financement et aux activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
Priorités nationales			
Renforcement des capacités institutionnelles, de la transparence et de la responsabilisation; stabilisation des secteurs de la justice et de la sécurité; promotion de la cohésion sociale	Les organes et les institutions étatiques sont plus efficaces, plus transparents, plus responsables et plus équitables, et tiennent davantage compte la problématique hommes-femmes dans la planification et la prestation des services.	Le Parlement est mieux à même de surveiller l'exécution du budget et des programmes, ainsi que de rédiger et d'approuver des textes de loi.	PNUD, UNIFEM
	Résultat 1 du PNUAD D'ici à 2013, consolidation des institutions et des mécanismes démocratiques en vue de la cohésion sociale	Les institutions ont une vision et une mission claires, s'agissant de leurs domaines de responsabilités respectifs.	PNUD, OIM
		Le Gouvernement est doté d'un cadre juridique clair en matière de décentralisation.	PNUD, FENU, UNIFEM, FAO
		Les administrations locales établies ont les capacités essentielles pour s'acquitter de leurs mandats.	FENU, PNUD
		Les institutions centrales et locales de l'État, y compris le Secrétariat d'État à la promotion de l'égalité et le Groupe des femmes parlementaires, sont mieux à même d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les textes de loi, les politiques et les plans.	UNIFEM
		L'Institut national des langues est mieux à même de développer la langue tetum et de fournir des services d'interprétation aux organes étatiques.	PNUD, UNESCO
		Les organes de contrôle, les médias et la société civile sont mieux à même de s'acquitter de leurs mandats.	PNUD

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		Les organes chargés de la gestion des élections sont mieux à même d'administrer et de surveiller les élections nationales et locales.	PNUD
		Les institutions chargées du maintien de l'ordre sont plus efficaces et plus responsabilisées en vue d'assurer la sécurité de la population et d'accorder une attention immédiate aux questions liées au retour et à la réinstallation des personnes déplacées.	PNUD, OIM, UNODC
		Les autorités sont mieux à même d'appliquer les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux réfugiés et de soumettre des rapports.	HCR, UNIFEM, UNESCO, PNUD
		Les institutions nationales et locales sont mieux à même d'appliquer les politiques nationales de redressement visant à résoudre les conflits découlant de la crise de 2006, qui constituent un facteur de déstabilisation.	OIM, PNUD
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 45 350 000 dollars É.-U.
	Les personnes ont plus facilement accès à une justice efficace, transparente et équitable.	Les structures et les mécanismes de justice formelle fonctionnent plus efficacement et sont liés aux systèmes de justice non formelle.	PNUD
		Les personnes et notamment les femmes sont davantage sensibilisées au système de justice et à leurs droits, y compris à celui de bénéficier d'une assistance judiciaire dans le cadre du système de justice formelle.	PNUD, FNUAP
		Les institutions et organes gouvernementaux compétents sont davantage sensibilisés à la nécessité de définir, d'adopter, de promouvoir et d'appliquer les principales législations en matière d'administration de la justice.	FNUAP, OIM, UNIFEM, UNODC, UNICEF

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		Le personnel judiciaire national est mieux à même de gérer et de traiter les affaires.	PNUD
		Le système de justice pour mineurs, y compris la législation, les services et les mécanismes de surveillance, est développé davantage et fonctionne plus efficacement.	UNICEF, UNODC
		Le Groupe d'intervention pour les personnes vulnérables qui fait partie de la Police nationale du Timor-Leste est renforcé pour fournir un appui et des soins améliorés.	FNUAP, UNICEF, OIM, UNODC
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 19 890 000 dollars É.-U.
	La société timoraise est plus à même d'assimiler les principes de la démocratie et de recourir à des mécanismes non violents d'atténuation des conflits.	Les institutions ont créé des mécanismes de consultation avec le public et la société civile, ce qui offre davantage de possibilités de participer aux prises de décisions.	PNUD, UNESCO, OIM, VNU, UNIFEM, FNUAP
		Les médias et la société civile ont un cadre juridique reconnu en vue de la définition de leurs rôles.	PNUD, UNESCO
		Les médias sont en mesure d'exposer et d'analyser les problèmes économiques et sociaux avec plus de justesse.	PNUD, VNU, UNESCO, UNIFEM
		Les organisations de la société civile, y compris celles représentant les femmes et les jeunes, et celles participant à l'observation des élections sont mieux à même de sensibiliser le public et de répondre à ses préoccupations.	PNUD
		Le Secrétariat d'État à la jeunesse et aux sports est mieux à même de promouvoir et d'appliquer la politique nationale en faveur de la jeunesse.	UNICEF, PNUD, VNU
		Les administrations nationales et locales, ainsi que les dirigeants locaux (chefs de village) sont sensibilisés à l'utilisation	PNUD, UNIFEM, OIM

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		des dispositifs d'alerte rapide et d'atténuation des conflits, y compris la nécessité d'accorder une attention immédiate aux initiatives de dialogue communautaire s'agissant des personnes déplacées et des questions de réintégration.	
		Les partis politiques saisissent mieux leurs rôles et leurs responsabilités.	PNUD, UNIFEM
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 15 820 000 dollars É.-U.
Priorités nationales			
Lutte efficace contre la pauvreté en vue d'améliorer les conditions de vie des Timorais en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement (de manière équilibrée), le développement régional, les jeunes et les femmes, dans un contexte de sortie de conflit (Programme du Gouvernement constitutionnel IV du Timor-Leste)	Les groupes vulnérables, notamment les personnes déplacées, les communautés particulièrement exposées aux effets des catastrophes naturelles, les femmes et les jeunes tirent profit de l'accès à des moyens de subsistance durables.	Les institutions nationales rurales ou urbaines sont mieux à même de planifier, de formuler et de mettre en œuvre des initiatives visant à créer des moyens de subsistance, notamment dans le domaine agricole.	FAO, PAM, PNUD, OIT
	Résultat 2 du PNUAD D'ici à 2013, les groupes vulnérables connaissent une amélioration sensible des moyens de subsistance durables, de la réduction de la pauvreté et de la gestion des risques de catastrophe, dans un contexte général de prévention des crises et de relèvement.	Les institutions étatiques et rurales ont des capacités renforcées dans les domaines de la recherche, de la surveillance, de la formation et de la vulgarisation, s'agissant de pratiques agricoles durables.	FAO, PAM

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		Les communautés rurales ont des capacités accrues et un accès renforcé à des intrants essentiels nécessaires à un accroissement de la productivité dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.	FAO, PNUD, PAM, VNU
		Les communautés rurales accèdent plus facilement aux marchés et aux capacités techniques fondamentales à cet égard.	FAO, OIT, PNUD
		Les institutions de microfinancement sont sensibilisées et dotées des capacités nécessaires pour atteindre les populations aux revenus les plus faibles.	PNUD, FENU, FAO
		Des communautés ciblées ont davantage de possibilités pour accéder et participer à de nouvelles initiatives visant à promouvoir les moyens de subsistance durables.	OIT, FAO, PNUD, ONUDI, VNU
		Des groupes vulnérables exploitent les possibilités de développement socioéconomique pour retrouver des moyens de subsistance perdus à la suite de conflits, de catastrophes naturelles ou d'une insécurité alimentaire.	PNUD, FAO, PAM, OIT
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 74 448 950 dollars É.-U.
	Les communautés locales et les autorités nationales ou de district gèrent plus efficacement l'environnement et les ressources naturelles ainsi que les risques de catastrophe (PNUD, UNESCO, FAO, OIM, ONUDI, VNU, PAM).	Le Gouvernement a formulé un cadre de réduction et de gestion des risques de catastrophe et mis en place les institutions nécessaires à sa mise en œuvre.	PNUD, FAO, UNESCO
		Le Gouvernement est mieux à même d'intégrer les principes pertinents relatifs à l'environnement, aux ressources naturelles et à la réduction des risques	PNUD, FAO, UNESCO

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
		de catastrophe dans les politiques et la planification.	
		Les communautés locales sont mieux à même de gérer les ressources naturelles et d'atténuer l'impact des ravageurs, des maladies, des catastrophes naturelles et de la vulnérabilité de l'environnement et de s'y adapter.	PNUD, UNESCO, OIM, FAO, ONUDI, VNU
		Des communautés ciblées auront accès aux biens ruraux créés pour les protéger de la vulnérabilité écologique ainsi que face aux catastrophes.	PAM, PNUD
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 23 450 000 dollars É.-U.
	Les jeunes ont une plus grande aptitude à l'emploi et davantage accès à des emplois rémunérés durables (UNESCO, OIT, FAO, UNICEF, FNUAP, VNU, ONUDI, OIM).	Le Secrétariat d'État à la formation professionnelle et à l'emploi est mieux à même de formuler des politiques et des stratégies d'emploi des jeunes.	OIT, UNESCO
		Le Gouvernement est mieux à même de consolider le système de formation et d'enseignement technique professionnel et de définir des normes de compétence dans les secteurs productifs prioritaires.	OIT, UNESCO, FAO
		Les centres d'emploi et de carrières pour les jeunes ont les capacités de fournir à ces derniers des services d'orientation et de conseils et un accès aux possibilités d'emploi existantes dans les secteurs public et privé.	OIT
		Les jeunes ont de plus en plus de possibilités d'emploi grâce à la formation professionnelle, aux services de développement des entreprises, aux programmes de formation et à l'accès aux ressources financières.	OIT, FAO

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		Les jeunes qui suivent des programmes de promotion de l'emploi peuvent apprendre à lire et à compter et à acquérir des compétences pratiques.	OIT, UNICEF, FNUAP, UNESCO, VNU, ONUDI
		Le Gouvernement a formulé un cadre sur l'emploi à l'étranger pour des migrations sûres et a renforcé les capacités afin de veiller à le rendre efficace.	OIT, OIM
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 16 020 000 dollars É.-U.
Priorités nationales			
Amélioration de l'accès aux services sociaux de base dans tout le pays : santé, nutrition, éducation, eau, assainissement, protection sociale et bien-être social	20 % d'enfants de plus ont accès à une éducation de base de qualité gratuite et obligatoire et 25 % de plus achèvent ce cycle.	Les enfants et les parents sont conscients qu'une éducation de qualité pour tous est importante et qu'ils y ont droit.	UNICEF, UNESCO
	Résultat 3 du PNUAD	Les élèves tireront profit de la mise en œuvre de programmes nationaux d'enseignement de base, qui abordent des questions de développement social comme l'éducation civique, la population, l'environnement et l'égalité des sexes, ainsi que d'une plus grande disponibilité d'enseignants qualifiés et du matériel pédagogique et d'apprentissage qui l'accompagne.	UNICEF, UNESCO, FNUAP
	D'ici à 2013, les enfants, les jeunes, les femmes et les hommes bénéficieront d'une meilleure qualité de vie grâce à la réduction de la malnutrition, de la morbidité et de la mortalité; de meilleurs résultats scolaires; et d'une meilleure protection sociale.	Filles et garçons bénéficient de cadres d'apprentissage et d'installations adaptés, notamment pour les besoins en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de repas scolaires, de santé, de protection et de participation.	UNICEF, PAM, FNUAP

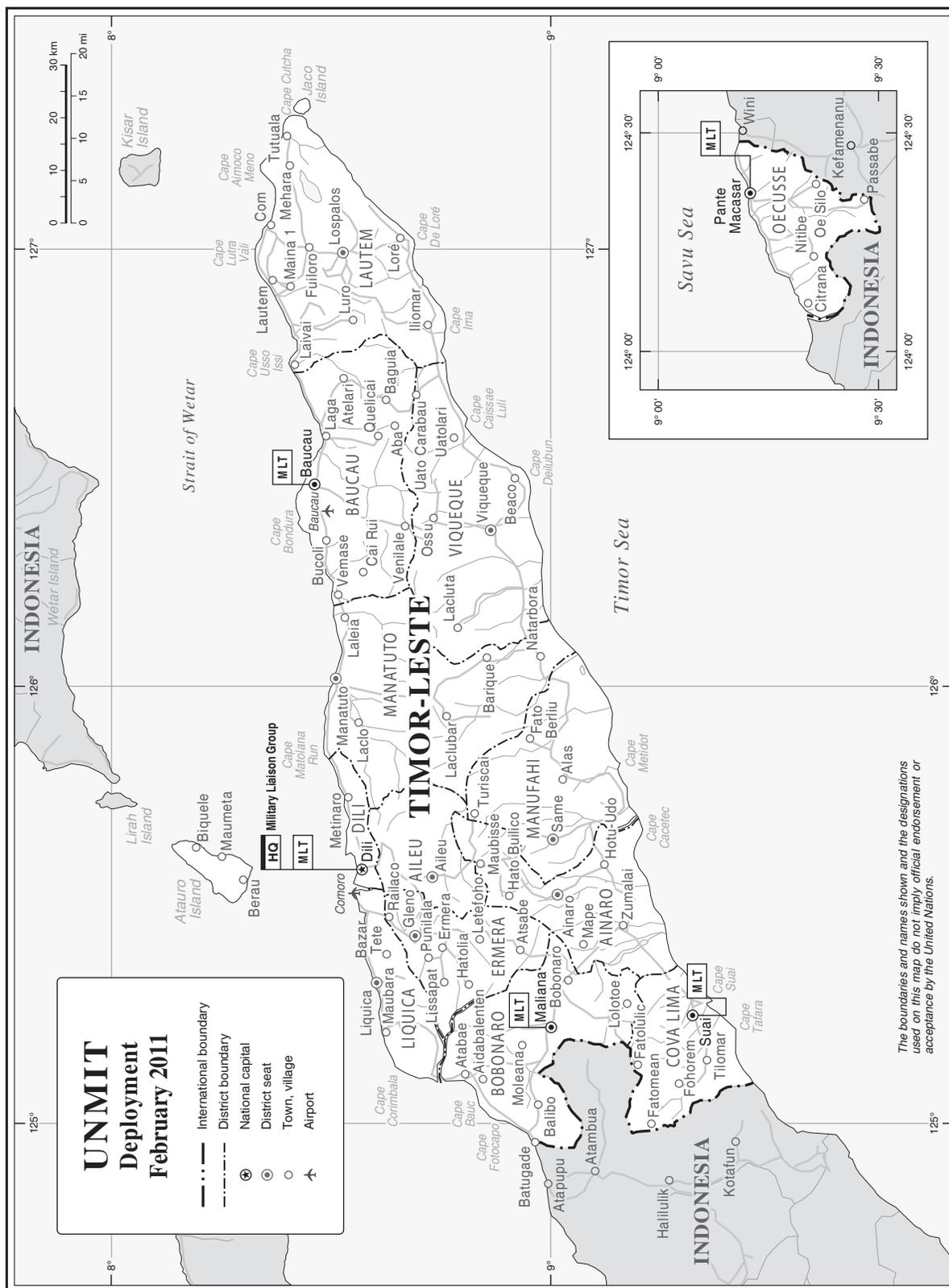
<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		15 % des enfants d'âge préscolaire bénéficient de programmes communautaires de scolarisation pour la petite enfance.	UNICEF
		Le secteur de l'éducation est mieux à même de rendre compte, après analyse des faits, des progrès accomplis sur les plans de la planification, de la mise en œuvre, de la coordination et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'éducation pour tous (sur la base du système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement) à l'échelle de tout le système (notamment aux niveaux du secondaire et du tertiaire).	UNICEF, UNESCO, UNIFEM
		Les écoles et le Ministère de l'éducation ont mis en place un plan de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence et l'ont intégré à un système national.	UNICEF, UNESCO
		Les adolescents non scolarisés, ainsi que les jeunes et les femmes illettrés tirent profit de programmes d'éducation de base.	UNICEF, UNESCO, VNU
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 46 100 000 dollars É.-U.
	Les familles et les communautés accèdent davantage aux services de soins de santé de qualité et les utilisent à meilleur escient.	Les enfants, les jeunes, les femmes et les hommes sont plus conscients de l'importance des soins de santé et de leurs droits dans ce domaine.	UNICEF, FNUAP, OMS
		Les capacités des prestataires, des gestionnaires et des institutions de soins de santé sont renforcées à tous les niveaux de la planification, de la coordination, de la mise en œuvre et de la gestion, pour ce qui est des services de santé de base.	OMS, UNICEF, FNUAP

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
		Les capacités dont les prestataires, les gestionnaires et les institutions de soins de santé disposent pour produire des données de qualité qui servent aux prises de décisions sont renforcées.	OMS, FNUAP, UNICEF
		Les compétences du personnel de la santé en matière de prise en charge clinique sont renforcées.	OMS, FNUAP, UNICEF
		Les enfants de moins de 1 an et les femmes en âge de procréer ont plus facilement accès à des services de vaccination de qualité.	UNICEF, OMS
		Les enfants ont plus facilement accès à des services de qualité pour la gestion des cas de maladies infantiles, y compris les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, le paludisme, la malnutrition et la rougeole.	UNICEF, OMS
		Les femmes et les nouveau-nés ont plus largement accès à des services institutionnalisés de soins de santé maternelle et néonatale complets et de qualité.	FNUAP, UNICEF, OMS
		Les femmes et les hommes ont plus largement accès à des informations et à des services complets de santé procréative, y compris l'espacement des naissances.	FNUAP, UNICEF, OMS
		Les enfants, les jeunes, les femmes et les hommes ont plus largement accès à une meilleure gestion des maladies infectieuses, y compris le paludisme, la lèpre, la dengue, la filariose, la gale, la tuberculose, les MST et le VIH/sida.	OMS, UNICEF, FNUAP
		Les jeunes ont plus largement accès à des informations et à des services adaptés et de qualité en matière de santé procréative.	FNUAP, UNICEF, OMS
		Les femmes et les hommes, surtout les jeunes et les populations les plus vulnérables, ont les connaissances et les compétences requises pour avoir des	FNUAP, UNICEF, OMS

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
		comportements sans risque et éviter de contracter le VIH/sida.	
		Les prestataires, les gestionnaires et les institutions de soins de santé ont des capacités renforcées en matière de préparation et d'intervention en cas de situation d'urgence.	OMS, UNICEF, FNUAP
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 30 100 000 dollars É.-U.
	Les familles et les communautés ont de meilleures pratiques alimentaires et d'administration de soins, ainsi qu'un meilleur accès à des services de nutrition de qualité, qu'ils utilisent à meilleur escient.	Les capacités des agents sanitaires et des gestionnaires et des institutions de soins sont renforcées à tous les niveaux de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion d'une série d'interventions essentielles consacrées à la nutrition.	UNICEF, OMS
		Les connaissances et la sensibilisation des ménages à la nutrition et au bien-être, y compris la diversification des cultures et les jardins familiaux, sont renforcées.	UNICEF, OMS, FAO
		Les femmes en âge de procréer, qui sont enceintes ou qui viennent d'accoucher, et les enfants ont plus largement accès aux interventions essentielles en matière de nutrition.	UNICEF, OMS
		Les femmes enceintes ou qui allaitent et les enfants de moins de 5 ans ont plus largement accès à une alimentation complémentaire.	PAM, UNICEF, OMS
		Les connaissances et les compétences des mères sont renforcées de manière à ce qu'elles allaitent exclusivement et reçoivent une alimentation complémentaire appropriée.	UNICEF, OMS, PAM
		Les enfants, les adolescents, les femmes et les hommes ont plus largement accès à	UNICEF, OMS

Priorités	Résultats	Produits	Chef de file, partenaires et mécanismes
		des apports supplémentaires de micronutriments (vitamine A, fer et iode) et à un déparasitage.	
		La capacité des agents sanitaires de s'occuper d'enfants souffrant de malnutrition grave est renforcée.	UNICEF, OMS
		La participation de la communauté à la planification et à la gestion de services de nutrition essentiels, y compris l'alimentation et les soins thérapeutiques est renforcée.	UNICEF, OMS
		Un système de surveillance de la nutrition est mis en place.	UNICEF, OMS, PAM
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 31 000 000 de dollars É.-U.
	Les populations vulnérables, notamment en milieu rural, jouissent d'un cadre de vie sécurisé, notamment d'un plus grand accès à de l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène.	La Direction nationale des services d'eau et d'assainissement a des capacités renforcées en matière de planification, de gestion, de prestation de services et de surveillance.	UNICEF, OIM
		150 hameaux (Aldeia) ont des installations d'eau et d'assainissement sûres et abordables, gérées par la collectivité.	UNICEF, OIM, OMS
		Les communautés, les familles et les enfants dans 150 hameaux (Aldeia) ont une hygiène sûre et saine.	UNICEF, OIM
		La population rurale de 150 hameaux (Aldeia) est davantage sensibilisée et a modifié son comportement pour garantir un cadre de vie sécurisé.	UNICEF, OIM
		La Direction nationale des services d'eau et d'assainissement est mieux à même de planifier la préparation et l'intervention en cas d'urgence et de mettre en œuvre les dispositions correspondantes.	UNICEF, OIM

<i>Priorités</i>	<i>Résultats</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanismes</i>
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 6 750 000 dollars É.-U.
	Les populations vulnérables, surtout les femmes et les enfants, jouissent d'une protection sociale de qualité, y compris en cas d'urgence.	Un système global et opérationnel de protection sociale est élaboré.	UNICEF, FNUAP
		Les victimes de la violence sexiste et de la traite d'êtres humains ont accès à des services de santé, ainsi qu'à une aide juridique et psychosociale.	FNUAP, OIM, UNICEF, UNIFEM
		Les politiques et les outils d'information interinstitutions pour la gestion des cas de violence sexiste et de traite d'êtres humains sont élaborés et mis en œuvre (y compris une base de données).	FNUAP, OIM
		Tous les enfants de moins de 5 ans ont un extrait de naissance.	UNICEF, OMS
		Les décideurs préparent des politiques et des textes de loi pour protéger les enfants, les femmes et les hommes.	UNIFEM, UNICEF, FNUAP, OIM
		Les enfants, les femmes et les hommes sont davantage sensibilisés aux services de protection et y ont recours.	UNIFEM, UNICEF, FNUAP, OIM
		Une politique de protection sociale est définie et coordonnée.	PNUD, UNICEF, FNUAP, OIM
			Objectif de mobilisation des ressources fixé à 5 395 000 dollars É.-U.
			Total : 314 323 950 dollars É.-U.



Department of Field Support
Cartographic Section

Map No. 4286 Rev. 8 UNITED NATIONS
February 2011 (Colour)